

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024

Bureau

Présidence : M. Michele Colleoni
Vice-présidence : M. Vincent Daher
Secrétaire : Mme Nancy Ruerat
Membres : M. Armando Couto, Mme Caroline Monod

Sont présent-e-s :

M. Simon Antich, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Laurent Brun, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Pascal Conti, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, M. Alain Fischer, Mme Fayrouz Kashef, Mme Leila Khatchadourian, M. Jean-Adrien Lorenzini, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, M. Louis Mégroz, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Salvatore Spagnolo, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel, M. Serhat Yilmaz

Excusé-e-s :

M. Flavio Innocenti, M. Smult Kouame

Assistent à la séance : Mme Salima Moyard, Maire
Mme Corinne Gachet, Conseillère administrative
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2024
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS

- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) 388-24.12 Masterplan Marignac - Crédit d'investissement
Entrée en matière
Fr. 250'000.--

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

- b) 404-24.12 Tennis Club Lancy Fraisiers - Rénovation du club-house - **p. 2029**
Entrée en matière Crédit d'étude
Fr. 500'000.--

7) Résolutions - Motions

- a) Résolution du groupe PDC-VL « Affichons notre soutien aux communes qui s'opposent aux fermetures de la Poste » (R120-2024) **p. 2031**

RAPPORTS DE COMMISSION8) Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- a) 392-24.11 Rénovation du groupe scolaire de l'école en Sauvy – Crédit **p. 2033**
Arrêté d'étude préliminaire – Rapport de la Commission conjointe
Fr. 408'700.-- Travaux-Finances, séance du 25 novembre 2024 (Mme
Kristine BEUN)
- b) 397-24.11 Assainissement de l'éclairage public – Crédit de **p. 2035**
Arrêté construction - Rapport de la Commission de
Fr. 497'000.-- l'environnement et du développement durable, séance du
26 novembre 2024 (Mme Nancy RUERAT)
- c) 399-24.11 Etude et réalisation – Mesure d'amélioration de l'offre de **p. 2036**
Arrêté stationnement vélos – Etape 1 – Crédit d'investissement -
Fr. 422'000.-- Rapport de la Commission de l'environnement et du
développement durable, séance du 26 novembre 2024
(Mme Nancy RUERAT)
- d) 401-24.11 Budget de fonctionnement annuel 2025 et fixation des **p. 2038**
Arrêté centimes additionnels, ainsi qu'autorisation d'emprunter –
Rapport de la Commission des finances, séances des
27 novembre et 4 décembre 2024 (Mme Anne BONVIN
BONFANTI)
- e) 402-24.11 Versement de la contribution annuelle 2025 au Fonds **p. 2059**
Arrêté intercommunal de développement urbain (FIDU) - Rapport
Fr. 1'455'700.-- de la Commission des finances, séances des 27 novembre
et 4 décembre 2024 (Mme Anne BONVIN BONFANTI)
- f) 403-24.11 Amortissements complémentaires 2024 - Rapport de la **p. 2061**
Arrêté Commission des finances, séances des 27 novembre et
4 décembre 2024 (Mme Anne BONVIN BONFANTI)
- g) 400-24.11 Adoption du Plan localisé de quartier no 30'123, Semailles- **p. 2063**
Arrêté Curé-Baud (dit « Passereaux ») – Rapport de la Commission
de l'aménagement du territoire, ouverte à l'ensemble du
Conseil municipal, séance du 28 novembre 2024 (Mme
Nancy RUERAT)

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024**RAPPORTS DE COMMISSION (informations)**

- 9) Commission des sports, séance du 13 novembre 2024, rapporteur M. Thomas VOGEL
- a) Lancy FC – Résultat de l’audit, rapport et propositions **p. 2068**
 - b) Divers
- 10) Commission de l’aménagement du territoire, séance du 14 novembre 2024, rapporteure Mme Deborah MÜHLE
- a) Lancy Tennis Club : analyse des scénarios de développement **p. 2072**
 - b) Abaissement de la vitesse **p. 2073**
 - c) Sécurisation du carrefour des Courtillets **p. 2073**
 - d) Divers
- 11) Commission des travaux, séance du 25 novembre 2024, rapporteure Mme Kristine BEUN
Divers
- 12) Commission de l’environnement et du développement durable, séance du 26 novembre 2024, rapporteure Mme Nancy RUERAT
Divers
- 13) Commission de l’aménagement du territoire, séance du 28 novembre 2024, rapporteure Mme Nancy RUERAT
Divers

REPONSES DU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 14) Réponse du Conseil administratif à la motion M112-2024 « un accès au sport pour tous mais aussi pour toutes » **p. 2075**

POINTS FINAUX

- 15) Propositions individuelles et questions **p. 2075**

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif **Annexe**

* * * * *

M. Colleoni : Mesdames et Messieurs, j’ouvre la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2024. Je souhaite la bienvenue à Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, et Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire général, Monsieur le Secrétaire général adjoint, Mesdames et Messieurs les chef.fes de service, Mesdames et Messieurs de l’administration, Mesdames et Messieurs de la presse et Mesdames et Messieurs du public.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

Je tiens à excuser M. Kouamé et M. Innocenti. Nous sommes donc 35, nombre de votants 34, majorité à 18.

Une précision avant d'entamer l'ordre du jour, vous avez été informé.es que des photos allaient être prises durant la séance pour les besoins du pôle communication.

POINTS INITIAUX**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Colleoni : vous avez trouvé sur vos tables une résolution intitulée « Affichons notre soutien aux communes qui s'opposent aux fermetures de la Poste ». Si vous acceptez son ajout, elle sera traitée au point 7.

L'ordre du jour est accepté avec cette modification.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2024

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Colleoni : nous avons reçu copie de la réponse du Conseil administratif à M. Grosjean l'informant qu'un audit avait été effectué portant sur la gouvernance et la gestion financière du Lancy FC. Des recommandations ont été validées sur les résultats globaux. Le Conseil administratif a indiqué qu'il ne souhaitait pas entrer en matière sur la demande de geler partiellement la subvention.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024**NOUVEAUX OBJETS****6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

a) Masterplan Marignac - Crédit d'investissement (Fr. 250'000.--) (388-24.12)
=====

M. Bonfanti : l'objet qui vous est présenté a pour objectif d'élaborer un masterplan dans le secteur de Marignac. Ce masterplan, tout comme celui des Marbriers qui a été réalisé et présenté à la population mardi soir, a pour but de clarifier les orientations stratégiques d'aménagement pour les 10 à 15 prochaines années.

L'étude programmatique, quant à elle, aura pour but de planifier les usages, les services et les affectations des différents espaces et bâtiments. Les travaux futurs de la ceinture urbaine sont une opportunité pour la Ville de Lancy de questionner le périmètre de Marignac et de ses abords.

Des concertations et ateliers participatifs seront réalisés afin de donner la parole aux usagères et usagers, aux habitantes et habitants de ce périmètre pour nous transmettre leur expertise quotidienne.

Le Conseil administratif vous propose donc de faire un bon accueil à ce crédit en le renvoyant en Commission de l'aménagement du territoire pour traitement.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

Arrivée de M. Fischer

M. Colleoni : la proposition du Bureau était également la Commission de l'aménagement du territoire.

M. Clémence : nous n'avons pas d'autres propositions que celle qui est proposée de renvoyer à la Commission de l'aménagement. Par contre, on souhaiterait, concernant le prix de cette étude qui nous semble conséquent, avoir un certain nombre de détails par rapport au plan financier. On n'a pas énormément de détails dans l'exposé des motifs, donc si on pouvait nous présenter le détail de ce financement de l'étude, peut-être les offres reçues, comment l'adjudication s'est faite ou va se faire, etc.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter la proposition de renvoi en Commission de l'aménagement du territoire.

La proposition de renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024**b) Tennis Club Lancy Fraisiens - Rénovation du club-house - Crédit d'étude (Fr. 500'000.--)
(404-24.12)**

=====

Mme Gachet : j'ai le plaisir de vous présenter un projet de rénovation du club-house, mais cette fois de Lancy Fraisiens. C'est un crédit d'étude pour étudier toute la question de la rénovation du bâtiment qui a été construit il y a plus de 40 ans. Il rencontre d'énormes problèmes au niveau de l'isolation, avec un indice en lien avec la consommation énergétique qui est extrêmement élevé, de l'ordre de 750, alors que les objectifs cantonaux sont de 450. L'opportunité aussi de recréer une « canopée », mais en dur, qui permettrait de couvrir toute la partie terrasse, parce qu'actuellement il n'y a aucun abri qui permette aux personnes qui viennent se restaurer et boire un verre d'être à l'abri du soleil.

C'est un crédit d'étude qui englobe l'ensemble de ces paramètres qui vous est proposé ce soir.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Colleoni : la proposition du Bureau est de renvoyer à la Commission des sports.

M. Dérobert : au vu du chiffre du crédit d'étude qui est de Fr. 500'000.--, ce qui nous fait un budget de Fr. 5 millions sur le crédit d'investissement, et ce n'est pas la première fois que je m'exprime dans ce sens-là, le PLR également, je souhaiterais que ce soit renvoyé à la Commission des travaux.

Je regrette que ce soit toujours le service des sports. Si c'est de la compétence du Conseil administratif de savoir où et comment il traite les choses, c'est de notre compétence de savoir quelle commission traite du sujet. Et comme il s'agit de travaux, je demanderai que ce soit renvoyé à la Commission des travaux.

J'entends bien qu'au service des sports il y a un technicien qui peut traiter cela, même si je n'en suis pas persuadé, je ne mets pas ses compétences en doute, mais je mets en doute le fait que ce soit une seule personne qui le traite et non pas un service entier.

Je souhaiterais donc que ce soit la Commission des travaux qui traite du sujet et non pas la Commission des sports.

M. Vogel : le groupe des Vertes et des Verts a un avis assez proche de celui du PLR. Nous souhaiterions aussi que cet objet soit renvoyé en Commission des travaux. En lisant l'exposé des motifs, il est clair qu'il s'agit de travaux, donc on aimerait pouvoir en discuter en Commission des travaux. On n'est pas fermé à la discussion en Commission des sports, mais on souhaite que cet objet soit traité en Commission des travaux.

M. Colleoni : donc, pour vous c'est uniquement la Commission des travaux.

M. Vogel : s'il y a une proposition d'aller aussi en Commission des sports, nous n'y sommes pas opposés.

M. Vergain : on entend bien, au groupe PDC-VL, que cela doit rester aux sports, mais si on doit voter pour partir en Commission des travaux, le groupe propose que ce soit une conjointe.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

M. Couto : le groupe MCG n'est pas non plus contre le fait de renvoyer cet objet à la Commission des travaux, à la limite faisons passer cet objet aux deux commissions, mais à des commissions séparées.

M. Martella : pour nous, c'est un amalgame de tout cela. Ce serait la commission conjointe des sports et des travaux, mais sur le jour de la Commission des sports.

M. Colleoni : nous allons d'abord voter la première proposition pour renvoyer à la Commission des travaux, ensuite la Commission conjointe sports et travaux, et en dernier la Commission des sports.

Mme Moyard : bien entendu vous renvoyez aux commissions que vous souhaitez. Si d'une manière ou d'une autre, en conjointe ou non, c'est renvoyé en Commission des travaux, je tiens juste à préciser que le service des travaux ne sera pas présent. Je précise également qu'il n'a pas travaillé sur cet exposé des motifs, donc il ne répondra à aucune question et il ne donnera pas son avis sur le fond. Je voulais juste que ce soit clair.

Je comprends tout à fait l'intérêt que vous avez, parce que les commissaires aux travaux sont plus versés sur les questions de travaux, c'est probablement la raison pour laquelle vous souhaitez faire ainsi, mais je souhaitais juste préciser cet élément puisque d'habitude en Commission des travaux, le service des travaux est présent.

M. Dérobert : par rapport à ce que Mme Moyard vient de dire, on est bien d'accord que vous choisissiez dans quel dicastère vous traitez les objets. Par contre nous, nous pouvons renvoyer dans notre commission, la Commission des travaux est plus à même de gérer des travaux. On met des commissaires aux travaux qui sont capables de gérer des travaux et des commissaires aux sports qui sont capables de gérer du sport.

Pour notre part, nous souhaiterions uniquement la Commission des travaux.

M. Mayer : comme je ne comprenais pas l'ordre dans lequel vous souhaitiez faire voter ces renvois, ma suggestion était que vous fassiez voter une commission, puis l'autre. Ensuite si une seule est retenue, ce sera réglé, et si les deux sont retenues, de faire voter si c'est conjoint ou pas. Cela permettrait d'être plus clair sur le vote.

M. Colleoni : alors on va commencer par la Commission des travaux uniquement.

La proposition de renvoi à la Commission des travaux est acceptée par 26 oui, 6 non, 1 abstention.

La proposition de renvoi à la Commission des sports est acceptée par 29 oui, 5 non, 0 abstention.

La proposition de renvoi à la Commission conjointe des sports et des travaux est acceptée par 23 oui, 11 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024**7) MOTIONS - RESOLUTIONS**

a) Résolution du groupe PDC-VL « Affichons notre soutien aux communes qui s'opposent aux fermetures de la Poste » (R120-2024)

Le 10 octobre 2024, notre conseil municipal a accepté à l'unanimité le classement de la résolution R108-2024.

Pour mémoire, cette résolution s'inscrivait dans le contexte des projets de rez-de-chaussée actifs, et demandait d'interpeller La Poste pour identifier des nouveaux besoins en matière de proximité.

Plutôt que d'aborder cette proposition de manière constructive, les représentants de la Poste, sont venus nous expliquer que la Ville de Lancy était largement pourvue et que tenant compte des nouveaux comportements et des habitudes de clients, rien ne serait envisagé dans les nouveaux quartiers.

Avec un certain dédain et une récupération de la tribune qui était offerte, les représentants de la Poste ont surtout profité de la séance pour se plaindre du traitement du projet immobilier de l'office du Grand-Lancy, lequel n'avait effectivement pas beaucoup convaincu en commission.

Cette instrumentalisation a été confirmée par le Magistrat en charge de l'aménagement !

C'est en raison de cette attitude et de la confusion qui a prévalu que les porteurs de la résolution, qui avait perdu toute son essence, ont demandé son classement.

Or, à fin novembre, plus de 40 communes romandes se sont mobilisées pour lutter contre les fermetures des bureaux de poste prévues en Suisse romande, à Genève y compris.

Les médias ont largement fait écho à cette fronde romande contre les orientations de La Poste.

Tenant compte de cette mobilisation assez inédite, qui démontre bien que La Poste, en voulant développer à tout prix des prestations numériques et informatiques, néglige le rôle social qu'elle devrait jouer.

Rappelons ici un défi majeur de notre société : Lancy vient de dévoiler sa politique pour nos seniors, population dont La Poste ne semble pas vraiment se préoccuper...sinon par vidéo-conseil....

Par ces motifs, le Conseil municipal

Invite notre conseil administratif à rejoindre et/ou soutenir les communes romandes qui ont interpellé la Poste pour s'opposer au démantèlement des prestations de proximité pour la population.

M. Vergain : avec cette résolution, il s'agit simplement de proposer une action de solidarité avec les plus de 40 communes qui se sont adressées à la Poste pour lui dire qu'elles sont mécontentes sur les orientations des prises de position du géant jaune.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

Au moment où Lancy va soutenir une politique pour nos seniors et, comme vous vous en rappelez, la Poste ne veut pas élargir son offre dans nos futurs quartiers, mais bien proposer des guichets virtuels. Ces guichets virtuels ne renforcent pas les liens sociaux.

Nous vous proposons une mesure simple : que le Conseil administratif témoigne son soutien à la fronde des communes par cette résolution que je vous ai lue.

Nous espérons que cette résolution obtiendra un soutien unanime afin que ce message soit bien compris par la Poste et en solidarité avec les autres communes.

M. Mayer : je vais prendre la parole plutôt en mon nom personnel, puisqu'on n'a pas eu le temps de se consulter en tant que groupe même si grâce au téléphone on a pu quand même prendre une température qui est plutôt positive.

Effectivement, l'idée de la résolution d'être solidaire avec les communes qui se posent des questions sur la politique que souhaite mener la Poste nous semble tout à fait acceptable. En ce sens, personnellement, mais je crois une majorité du groupe des Verts aussi, nous soutiendrons cette résolution, également pour s'opposer à l'attitude de la Poste quand elle est venue faire sa présentation, et cette instrumentalisation qui ne nous a pas plu non plus.

Mme Dia : le groupe socialiste est également touché par le texte de cette résolution et globalement va la soutenir, car la dimension sociale également de la proximité du bureau de poste nous semble importante.

M. Couto : le groupe MCG trouve aussi ce projet de résolution intéressant. L'aspect social que la Poste peut mener envers les personnes plus âgées est important car elles sont peut-être moins à l'aise avec les aspects informatiques, alors qu'elle veut tout passer dans ce sens-là.

Donc nous allons aussi soutenir ce projet de résolution.

M. Fischer : le groupe PLR soutiendra cette résolution. Ce qui est rigolo, c'est que M. Levrat est socialiste et président de la Poste.

M. Clémence : on va soutenir cette résolution, Mme Dia l'a dit, même si on la découvre aujourd'hui. Sur le fond, on partage tout à fait les intentions des résolutionnaires. En résumé, oui, il faut que la Poste garde des éléments de proximité, comme c'est indiqué dans l'invite. Après, la présidence d'une ex-régie fédérale en mains de la Confédération où la majorité au Conseil fédéral et à l'assemblée est de droite, je pense qu'on ne peut pas imputer toute cette politique à M. Levrat seul.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter la résolution.

La résolution R120-2024 est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024**RAPPORTS DE COMMISSION****8) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS****a) Rénovation du groupe scolaire de l'école en Sauvy – Crédit d'étude préliminaire (Fr. 408'700.--) (392-24.11) - Rapport de la Commission conjointe Travaux-Finances, séance du 25 novembre 2024 (Mme Kristine BEUN)**
=====

Mme Beun présente le sujet : M. Gagliardi nous présente ce projet de rénovation/transformation et explique que cet établissement (de 41 ans) n'a pas eu de rénovations importantes. Cet établissement fait partie des écoles Waltenspühl, qui sont classées au patrimoine de l'architecture.

Mme Christophe nous rappelle le contexte historique, géographique et démographique (toujours croissant), et que des espaces supplémentaires doivent être créés.

L'étude préliminaire inclura des diagnostics sur l'état du bâtiment, l'évaluation des polluants, un relevé géomètre du site, ainsi qu'une analyse des installations techniques (chauffage, ventilation, électricité, etc.).

Le planning prévoit que l'étude préliminaire sera terminée au printemps 2025.

Concernant les installations sportives, la salle du ZZ Lancy présente plusieurs défauts (plafond trop bas et une dalle en mauvais état, avec des problèmes de fuites) et une révision des conditions de celle-ci sera nécessaire, y compris sa relocalisation temporaire durant les travaux. L'étude préliminaire permettra de déterminer si des améliorations peuvent être apportées à cette salle (en augmentant sa surface ou sa hauteur) : une idée pérenne devra être trouvée. Il manque également une salle de gymnastique.

Les locaux de musique seront rénovés dans les abris de protection civile.

Les bassins (notamment utilisés par le Lancy Natation) seront touchés par les rénovations, et des mesures seront prises pour minimiser les perturbations. Les travaux seront réalisés pendant les périodes de vacances scolaires.

Quant à l'ORPC, ces locaux ne seront pas déplacés mais rénovés. Le site restera donc dédié à la protection civile. Même si trois abris sur quatre seraient transformés en abris publics (se situant sur les deux communes), la construction actuelle d'en Sauvy est suffisante pour les besoins « Hommes » et restera pour les besoins de la PC.

Un crédit d'étude de 500'000 francs avait été initialement prévu pour 2024 et 2025 et l'objectif est de finaliser les détails nécessaires avant de définir le projet dans son ensemble.

La procédure d'appel d'offres est estimée à 20'000 francs et couvre les frais pour un bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage, (qui sera chargé d'organiser la procédure d'appel d'offres, l'école étant protégée).

Concernant le phasage, un pavillon sera construit près du parking pour héberger les activités pendant les travaux.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

Le pavillon provisoire (en cours de planification) sera disponible avant le début des travaux.

Le Président clôture la discussion et met au vote le crédit d'étude préliminaire pour la rénovation du groupe scolaire d'En Sauvy.

A l'unanimité des voix, le crédit d'étude préliminaire pour la rénovation du groupe scolaire d'En Sauvy de Fr. 408'700.-- est adopté.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'arrêté.

Vu la nécessité de procéder à la rénovation complète et transformation majeure de l'école en Sauvy ;

Vu l'objectif principal de l'étude qui sera de clarifier les besoins, de définir le périmètre des interventions et de réaliser une préconsultation avec les services de l'Etat concernés ;

Vu que cette étude préliminaire permettra de définir précisément le cahier des charges pour la mise en concurrence et de déterminer le type de procédure de mise en concurrence le plus approprié ;

Vu l'intérêt patrimonial que représente l'école en Sauvy, qui fait partie des sept écoles de la Ville de Lancy conçues par l'architecte Paul Waltenspühl ;

Vu les enjeux patrimoniaux, environnementaux, énergétiques, fonctionnels, programmatiques, structurels et techniques qu'abordera le projet de rénovation ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission conjointe des travaux et des finances, séance du 25 novembre 2024 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude préliminaire de Fr. 408'700.— destiné à la rénovation du groupe scolaire de l'école en Sauvy,*
- 2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 21.504, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique 21.140,*
- 3. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude préliminaire sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci (30 annuités) sous la rubrique 21.33004,*
- 4. en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude préliminaire sera amorti au moyen de 1 annuité dès l'année de son abandon, sous la rubrique 21.33014.*

L'arrêté 392-24.11 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024**b) Assainissement de l'éclairage public – Crédit de construction (Fr. 497'000.--) (397-24.11) - Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 26 novembre 2024 (Mme Nancy RUERAT)**

=====

Mme Ruerat présente le sujet : l'objectif de ce projet est d'améliorer l'éclairage dans plusieurs secteurs de la commune, tout en réduisant les émissions lumineuses inutiles. Ce projet vise à protéger l'environnement nocturne et à améliorer la qualité de vie des habitants, tout en tenant compte du sentiment de sécurité et des besoins de chacun.

En effet, la pollution lumineuse représente un défi majeur, car elle impacte la santé publique, la biodiversité et l'efficacité énergétique. Pour rappel, la Ville de Lancy a développé une Stratégie lumière, validée par le Conseil municipal.

Le document présenté lors de la commission concerne tout particulièrement la Trame noire. La Trame noire est un corridor écologique essentiel pour la faune nocturne, abritant de nombreuses espèces animales, notamment les chauves-souris. Il est important de renforcer cette biodiversité, qui est négativement affectée par la pollution lumineuse.

De plus, un rapport avec des recommandations a été rédigé par le Centre de coordination ouest pour la protection des chauves-souris (CCO) dans le but de restaurer la Trame noire à Lancy.

Plusieurs mesures peuvent être mises en œuvre, telles que la suppression ou la modification des luminaires, l'installation de capteurs de présence ou de mouvement, ainsi que le réglage de l'intensité de l'éclairage à certaines heures, ou même l'extinction complète des lumières.

L'idée est de réduire l'intensité lumineuse et de cibler l'éclairage sur des zones spécifiques, tout en préservant la qualité des passages pour les piétons.

Le plan financier s'élève à Fr. 496'959,46 et concerne trois secteurs : Drize, Surville, bois de la Bâtie, ainsi que l'Aire et Voiret. Les travaux sont prévus pour l'été 2025.

Lors de cette commission, plusieurs questions ont été abordées, notamment la hauteur des luminaires, la sécurité, et le projet Optimalux. Il a également été souligné l'importance de communiquer avec la population pour expliquer les raisons des changements d'éclairage.

La commission a voté à l'unanimité en faveur de l'arrêté concernant l'assainissement de l'éclairage public, approuvant ainsi le crédit d'investissement de Fr. 497'000.--.

Mme Mühle : le groupe des Vertes et des Verts soutient ce crédit de construction pour l'assainissement de l'éclairage public et souhaite souligner l'importance de diminuer rapidement la pollution lumineuse pour répondre à des enjeux majeurs, à la fois de sauvegarde de la biodiversité et de santé publique.

Nous sommes ravies que cette première phase d'assainissement se concrétise enfin le long des espaces boisés et des cours d'eaux comme l'Aire, les Voirets, la Drize, le bois de la Bâtie, et Surville.

Nous espérons que grâce à l'expérience positive de cette première phase, des assainissements supplémentaires de l'éclairage public pourront se faire bientôt sur une zone plus étendue du territoire lancéen, et que Lancy avancera ainsi dans la réalisation des objectifs de sa Stratégie Lumière.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu la stratégie lumière de la Ville de Lancy et les objectifs fixés pour réduire les émissions lumineuses inutiles et protéger l'environnement nocturne, tout en maintenant un éclairage adapté aux besoins urbains ;

Vu le rapport du Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris de Genève (CCO-GE) proposant des mesures d'atténuation de l'éclairage permettant de restaurer le corridor écologique dénommé Trame noire ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 26 novembre 2024 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 497'000.-- destiné à l'assainissement de l'éclairage public du territoire lancéen,*
2. *de comptabiliser chaque dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 6150.50100, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 6150.14010,*
3. *d'amortir chaque investissement au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée entre 2025 et 2026, sous la rubrique 6150.33001 ;*

L'arrêté 397-24.11 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

- c) **Etude et réalisation – Mesure d'amélioration de l'offre de stationnement vélos – Etape 1 – Crédit d'investissement (Fr. 422'000.--) (399-24.11) - Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 26 novembre 2024 (Mme Nancy RUERAT)**
- =====

Mme Ruerat présente le sujet : l'objectif est d'atteindre 1'000 places de stationnement pour vélos d'ici 2030 pour la commune et le crédit actuel permettra la mise en place de stationnement dans des espaces ouverts.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Lancy avec le plan intitulé « Développer la mobilité cyclable »

Le service de l'environnement s'est concentré tout particulièrement sur les écoles, les espaces de vie et d'éducation préscolaire et les parcs.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

Les sites ont été classés soit prioritaires, potentiels, ou encore à tester.

Les mesures pérennes prévoient la création de 163 places de stationnement pour vélos, ainsi que 126 places pour les trottinettes.

Le plan est de remplacer ou d'ajouter des épingles à vélos, de désimperméabiliser les sols pour favoriser une meilleure infiltration des eaux, ou encore d'installer des abris.

Mais l'enjeu de ces aménagements est d'offrir des infrastructures, sans altérer la qualité des espaces, en préservant le sol et la biodiversité.

C'est pourquoi, des mesures tests sont envisagées pour évaluer les besoins sur les sites encore incertains, avant d'installer des infrastructures de manière définitive.

Un total de 120 places de stationnement est prévu pour des aménagements temporaires.

Par 9 voix pour et 2 voix contre, la commission a préavisé favorablement l'arrêté.

M. Petite : le groupe des Vertes et des Verts se réjouit de ce crédit d'investissement qui répond à un objectif du Plan climat, comme l'a dit Mme Ruerat, que notre Conseil a voté récemment.

Cela nous paraît particulièrement important de voter cette première tranche de crédit, puisqu'une autre viendra prochainement pour équiper aussi les voiries. Cela nous semble important pour assurer ce qu'on appelle le report modal, pour qu'il y ait beaucoup plus de gens qui puissent se déplacer à vélo et surtout qui puissent stationner leur vélo.

Là en l'occurrence, c'est aux abords des parcs, des écoles et des stades. Ce qui nous semble aussi très intéressant, ce sont ces mesures de désimperméabilisation du sol qui se conjuguent à ces installations pour les vélos.

Donc, on est très favorable et on espère que ce crédit sera voté.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous pouvons passer au vote de l'arrêté.

Vu l'objectif de la Ville de Lancy de créer ou de revaloriser, dans le cadre de son Plan climat, au moins 1000 places de stationnement pour les cycles ;

Vu la méthodologie mise en place consistant notamment à définir différents types de mesure visant notamment des sites prioritaires, à potentiel, et à tester ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 26 novembre 2024 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 422'000.-- destiné à l'amélioration de l'offre de stationnement vélos, étape 1 ;*
2. *de comptabiliser chaque dépense dans le compte des investissements, puis de le porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
3. *d'amortir chaque investissement dès la première année d'utilisation du bien estimée entre 2025 et 2029, au moyen de 10 annuités.*

L'arrêté 399-24.11 est accepté par 29 oui, 5 non et 0 abstention.

d) Budget de fonctionnement annuel 2025 et fixation des centimes additionnels, ainsi qu'autorisation d'emprunter (401-24.11) – Rapport de la Commission des finances, séances des 27 novembre et 4 décembre 2024 (Mme Anne BONVIN BONFANTI)

=====

Mme Bonvin Bonfanti présente le sujet : le budget de fonctionnement annuel 2025 est revu page par page en présence de l'ensemble des chef-fe-s de service et des trois Magistrat-es.

Le service financier est remercié pour la qualité de son travail et pour la nouvelle présentation facilitant l'analyse du budget.

Plusieurs augmentations ou nouvelles charges sont questionnées, notamment celles du gaz et de l'entretien de la piscine de Marignac, du GIAP, de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASE), du Service intercommunal d'informatique de l'ACG (SIACG), du budget intitulé « santé publique » et qui concerne la lutte contre les nuisibles, la subvention à l'association Free-go, l'achat de toilettes sèches Kazuba, le projet de gestion des lavures de restaurants scolaires par vélos, le SIS, la répartition des frais de la fête des écoles pour Le Sapay, la ligne de Fr. 55'000.-- en lien avec les demandes du Conseil des habitant-es, la Virgule en lien avec la Loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA), l'achat et la location de vaisselle réutilisable, les dépenses pour les élections municipales, des travaux au stade de Marignac, la création d'un parcours sportif, sorte de parcours Vita urbain, des demandes spéciales proches des Fr. 100'000.--, les procédures de marché public (AIMP) en lien avec le nettoyage, le ZZ Lancy ou encore la participation de la commune aux frais d'assurance maladie des membres du personnel.

La politique d'emprunt de la commune est abordée puisque le budget mentionne un montant de 20 millions avec un taux prévisionnel de 2,7%. Elle est considérée par certains et certaines comme trop précautionneuse.

Concernant les revenus provenant de la participation des parents aux frais de crèches, Mme Moyard signale que la commune travaille sur une révision du règlement et qu'il se pourrait qu'à l'avenir les familles les plus aisées paient une plus grande part du coût des places.

La convention entre les SIG (Services industriels genevois) et l'Association des communes genevoises (ACG) arrivant à échéance à la fin de l'année et n'étant pas encore renouvelée, les impacts de la future convention ne sont pas pris en compte dans le budget 2025.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

Un-e commissaire s'interroge sur la raison de l'augmentation des centimes additionnels des personnes physiques et de la diminution de ceux des personnes morales alors qu'il y a de plus en plus d'entreprises dans la commune. Mme Gachet note que les chiffres obtenus pour les comptes sont généralement bien plus élevés que les prévisions sur lesquelles le budget est basé.

Un-e autre commissaire aimerait savoir si la nouvelle Loi sur les Transports publics genevois (LTPG) est prise en compte dans le budget, ce qui lui est confirmé. Le montant de la baisse de revenus pour la commune faisant suite à la votation sur la diminution des impôts pour les personnes physiques est demandé. Cette baisse est estimée à plus de 5,3 millions sur le revenu des personnes physiques et un peu plus de Fr. 400'000.-- sur l'impôt sur la fortune des personnes physiques.

Des précisions sont données sur la somme dédiée à la solidarité internationale, dont la moitié va à des projets de la Fédération genevoise de coopération et qui est fixée comme chaque année à 0,7% du budget de la commune.

Une discussion a lieu à propos de l'élargissement des horaires d'ouverture de la ludothèque et des Maisons en couleur. Plusieurs personnes pensent que ces sujets devraient être traités à travers une motion.

Des précisions sont apportées quant à la subvention à l'Euro féminin de foot et la volonté de le soutenir plus fortement est envisagée. Des questions sont posées quant à la visibilité de Lancy lors de cet événement, des coûts pour la commune en termes de sécurité, nettoyage et de mobilité ainsi que la possibilité pour la commune de capitaliser sur cette manifestation pour promouvoir le sport féminin à Lancy.

Un-e membre de la commission aimerait savoir s'il est normal que le Geneva Skateboard Museum, qui touche une subvention importante ne soit pas une association lancéenne et s'interroge sur les propos tenus par le président de l'association sur les réseaux sociaux, qui donne un exemple lamentable aux jeunes. Il est convenu de revenir sur ce sujet en commission.

Le prêt de Fr. 3 millions fait au Stade de Genève il y a de nombreuses années est discuté et la possibilité de réclamer le remboursement ou des contreparties effectuée. Des représentant-es du Stade seront invité-es en Commission des sports.

La possibilité d'augmenter le montant alloué au Chèque-Sport est évoquée. Un point de situation sera fait en milieu d'année.

Un débat a lieu à propos de la subvention au Lancy FC, faisant suite à l'audit présenté récemment et qui met en lumière l'absence de séparation budgétaire entre ce qui est fait pour les juniors et l'équipe première. Un groupe s'est questionné sur la possibilité de demander une suspension ou une réduction des subventions. Il estime que s'il n'y a pas de réaction de la part du Lancy FC, alors il faudra prendre des mesures. D'autres pensent que les problématiques du club ne sont pas insurmontables. Il est souhaité que la commune porte un regard plus attentif sur les finances du club et des prestations qu'il offre. Mme Gachet confirme qu'un avenant de la convention de subvention exigera la transparence totale du club vis-à-vis de ses recettes et qu'il sera auditionné en commission en janvier.

En introduction de la séance du 4 décembre, une précision est apportée quant à la procédure à appliquer concernant les amendements. Alors que la LAC autorise une commission à amender un budget, ce n'est pas le cas du règlement du Conseil municipal de Lancy. Par le passé, le Conseil administratif avait repris à son compte des amendements qui péjoraient le budget, ce

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

que ne peut pas faire le Conseil municipal. Pour les trois amendements proposés, qui ne péjorent pas le budget, c'est au Conseil municipal de les proposer.

Un commissaire demande des explications sur les augmentations de poste. Il lui est répondu que chaque poste a été présenté en commission. L'Exécutif peut bien entendu revenir avec des précisions, mais estime que chacun de ces postes est nécessaire au fonctionnement de l'administration et des projets projetés. L'augmentation de la population engendre une hausse des besoins. En outre, le Conseil administratif s'entend sur une modernisation de l'administration et sur la volonté d'offrir plus de prestations à la population. Mme Gachet précise qu'un tiers des postes concerne l'ouverture de nouvelles crèches, ce qui répond à la volonté de la Commune et de l'ensemble des partis politiques. Un sixième correspond à la municipalisation des gardiens et gardiennes de bain, caissier-es et nettoyeur-euses, en lien avec l'ouverture désormais annuelle de la piscine de Marignac. Plusieurs engagements concernent les jeunes, avec notamment deux apprenti-es. Il est aussi spécifié que depuis la V1 du projet du budget le nombre de nouveaux postes a été réduit de moitié.

Un débat récurrent a lieu sur la manière d'étudier le budget, en passant ou non par les commissions spécialisées ou encore en modifiant le calendrier. Le sujet ne pouvant être réglé en Commission des finances et à cette période de l'année, il est suggéré au Conseil municipal de le traiter lors d'une prochaine commission.

Concernant le tableau des amortissements, une demande est faite de le recevoir en format xls. Un membre de la commission trouve les montants des investissements conséquents et s'interroge sur la capacité de réalisation réelle. Le Conseil administratif répond qu'un arbitrage a déjà été effectué et qu'il s'efforce de présenter une planification la plus probable possible, notamment grâce à l'utilisation de nouveaux outils.

Une question est posée sur la pépinière urbaine du PLQ de la boucle des Palettes, à laquelle les promoteurs ne participeront pas financièrement, les arbres étant utilisés par la commune. Les travaux de l'école de Tivoli, prévus de longue date, sont évoqués. Le projet qui a gagné le concours à la précédente législature n'était pas autorisable et n'a plus rien à voir avec ce qui est prévu aujourd'hui. Ce dossier est suivi de près car les retards posent des problèmes pour accueillir les enfants du quartier de Surville. Le même type de problème est constaté pour Bois-de-la-Chapelle 5, où une solution temporaire est envisagée. La mise en service de la maison de quartier intercommunale du Sapay, prévue en 2027, aura aussi du retard.

Une remarque est faite sur la construction prévue en 2027 d'un terrain synthétique au stade Marignac et son incompatibilité avec les enjeux climatiques. Des choix seront à opérer. Enfin, des questions sont posées sur les rénovations prévues au Lancy Tennis Club des Fraisiers. Il s'agit d'assainissement énergétique du bâtiment, de mettre la cuisine aux normes.

Au final, trois amendements sont proposés.

1. Il s'agit de passer le dépassement de Fr. 236'000.-- pour plusieurs demandes spéciales liées au Lancy Tennis Club, notamment pour la remise aux normes des diverses installations sanitaires et électriques, de sortir cet élément-là du budget de fonctionnement en crédit d'investissement à voter par le Conseil municipal. Cela signifie qu'un montant de Fr. 7'833.-- devra être ajouté aux amortissements.

La proposition est acceptée par 6 voix pour, 1 abstention et 4 voix contre.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

2. L'augmentation de la subvention au festival Pachamama est proposée afin de permettre de faire venir de meilleurs groupes. Il est précisé qu'une augmentation de subvention ne peut être conditionnée quant à l'utilisation qui en sera faite.

L'amendement est accepté par 9 voix pour et 1 abstention.

3. Il est proposé d'augmenter les heures d'ouverture des Maisons en couleurs de trois heures le mercredi après-midi qui comprendraient le temps d'ouverture au public et de préparation des ASE.

La commission préavis favorablement cette augmentation par 8 voix pour et 2 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, le budget de fonctionnement 2025, la fixation des centimes additionnels, ainsi que l'autorisation d'emprunter sont votés par 10 voix pour et 1 abstention.

M. Colleoni : nous allons procéder de la sorte. Comme l'a dit Mme Bonvin Bonfanti, il y a trois amendements qui ont été proposés lors de la commission. En plus, comme vous avez dû le recevoir sur CMNet, le Conseil administratif a ajouté l'amendement 4 et 5. Je vous propose de les voter séparément. Y a-t-il d'autres amendements ?

M. Dérobert :

Mesdames et Messieurs les membres de ce Conseil municipal,

En préambule, nous souhaitons exprimer nos remerciements sincères à l'administration communale qui a préparé ce budget, ainsi qu'à tous les services qui ont contribué à son élaboration. Ce travail représente un investissement conséquent de temps et d'efforts, et nous en sommes pleinement conscients.

Nous adressons également un remerciement spécial au service des finances, dont le rôle est essentiel pour nous fournir une vue claire et détaillée du prochain budget de notre commune.

Nous sommes ici pour prendre des décisions qui façonnent, comme chaque année lors du vote du budget, l'avenir de notre commune. Cela exige de la vision, mais aussi du réalisme.

Aujourd'hui, les chiffres nous interpellent. Ils nous disent qu'il est temps de revoir notre trajectoire, d'agir avec responsabilité et, surtout, de répondre à nos citoyens avec des mesures adaptées à la réalité.

En 2021, nous avons voté un budget de charges d'exploitation, hors charges et revenus financiers, à hauteur de Fr. 121 millions. Pour 2025, ce budget est, toujours hors charges et revenus, à Fr. 173 millions, soit une augmentation de Fr. 52 millions en cinq ans, représentant une hausse de 43 %.

Dans le même temps, la population de notre commune est passée de 34 044 habitants à 36 237 habitants, une croissance de 6,4 % seulement. Comment justifier que nos charges augmentent, sur cinq ans, six fois plus vite que notre population ?

Toujours pour vous parler de chiffres, en 2020, nous comptons 209 équivalents temps plein (ETP). En 2025, ce chiffre atteindra 605 ETP, soit une augmentation de 396 postes. Même en déduisant les 250 postes liés à l'intégration de la petite enfance en 2022, il reste une augmentation nette de 146 postes sur cinq ans. Cela représente une hausse de 70% des effectifs, alors que notre population n'a augmenté, encore une fois, que de 6%.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

Nous devons également intégrer une réalité cruciale : le départ imminent d'une grande entreprise qui contribue de manière significative à nos revenus provenant des entreprises. Ce départ représentera une perte importante pour nos finances communales.

À cette perte de revenus s'ajoute l'augmentation rapide des dépenses. Si nous poursuivons sur cette voie, le déséquilibre budgétaire ne sera plus une hypothèse, mais une certitude.

Face à ces enjeux, nous devons prendre des mesures claires et immédiates pour redresser la situation.

Réviser nos priorités budgétaires, en concentrant nos ressources sur les services essentiels et en réduisant les dépenses non nécessaires. Réviser nos priorités budgétaires signifie également reconnaître qu'il n'est pas nécessaire de transformer notre commune à un rythme effréné. Tout n'a pas besoin d'être mené tambour battant.

Freiner l'augmentation des effectifs, en ajustant les recrutements aux besoins réels et en tenant compte de notre planning de réalisation de certains projets selon nos priorités budgétaires.

Diversifier nos sources de revenus, en attirant de nouvelles entreprises pour compenser la perte due au départ d'un acteur clé.

Réduire le centime additionnel, une mesure concrète et symbolique qui répond aux attentes de nos citoyens.

Le Parti Libéral Radical de Lancy propose de réduire le centime additionnel à 45 centimes. Nos habitants et contribuables ont participé de manière significative à la prospérité de cette commune. Ils méritent, maintenant que nous en avons la possibilité, que nous leur rendions une partie de cet effort.

Mais cette mesure va au-delà du simple fait de rendre du pouvoir d'achat aux citoyens. Elle incitera également l'administration communale à adopter une gestion plus économe et à revoir ses priorités sans que le Conseil municipal ne soit contraint d'imposer la façon d'opérer des coupes. Ce mécanisme est à la fois une réponse aux défis financiers actuels et un outil de responsabilisation pour garantir une utilisation optimale des ressources publiques.

Cette réduction permettra d'alléger la pression fiscale sur les contribuables, qui subissent déjà des augmentations du coût de la vie, alors que pour beaucoup, chaque franc compte.

De renforcer l'attractivité de notre commune, en montrant que nous sommes engagés dans une gestion financière responsable et équitable. Cet engagement pourra également attirer de nouvelles entreprises, renforçant ainsi la prospérité de Lancy.

De restaurer la confiance de nos citoyens en notre capacité à gérer leurs contributions avec prudence.

De stimuler une gestion financière disciplinée, en obligeant l'administration à se concentrer sur les dépenses essentielles et à éviter les excès.

Mesdames et Messieurs, les chiffres ne mentent pas. Ils nous montrent que la voie que nous suivons actuellement n'est pas viable à long terme. Mais ils nous montrent aussi une opportunité : celle de faire preuve de responsabilité, de recentrer nos priorités, et de rendre une partie de l'effort collectif à nos citoyens.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

En agissant maintenant, nous pouvons garder l'équilibre financier de notre commune tout en respectant nos engagements envers les habitants. Réduire le centime additionnel, c'est investir dans un avenir financier sain et durable, tout en allégeant la charge de nos contribuables.

Prenons cette décision avec courage et réalisme et amendons cette délibération en passant le centime additionnel à 45 cts.

Je vous remercie de m'avoir écouté et de soutenir notre proposition.

M. Colleoni : le sixième amendement est donc la baisse du centime additionnel pour 2025 de 47 cts à 45 cts.

On va voter ces six amendements séparément.

Le premier amendement est le transfert des demandes spéciales liées au Lancy tennis club, chemin de la Solitude 9, remise aux normes de diverses installations sanitaires et électriques du compte de fonctionnement au compte des investissements pour une diminution de charges de - Fr. 235'000.— et +235'000.— côté investissements et ensuite nouvelle intention d'investissement reprenant les demandes spéciales ci-dessous, amortissement prévu en 30 ans, donc une augmentation de charges de Fr. 7'833.--.

M. Martella : le groupe socialiste souhaite exprimer son soutien à l'amendement concernant le basculement de Fr. 235'000.— du budget de fonctionnement par le plan d'investissement pour les rénovations du Tennis club. Tout d'abord, les rénovations nécessaires incluant la mise aux normes des installations sanitaires et électriques sont des travaux lourds et urgents. Ces travaux, d'un montant total de Fr. 235'000.—, dépassent largement le seuil de Fr. 100'000.— requis pour un crédit d'investissement.

Ensuite, en transférant ces coûts au budget d'investissement, le budget sera fonctionnellement allégé de Fr. 235'000.--. Bien que l'amortissement annuel de Fr. 7'833.— soit ajouté, cela permet une gestion plus équilibrée et durable des finances municipales.

Enfin, il est crucial de formaliser par un vote ce financement pour garantir la transparence sur le projet et la bonne gestion des fonds publics.

Prendre le temps nécessaire pour voter un crédit d'investissement permettra au Conseil municipal d'avoir une présentation détaillée des travaux envisagés.

Je vous remercie de votre attention et espère que vous soutiendrez cet amendement.

M. Dérobert : nous avons soutenu, lors du précédent vote sur le tennis club tous les projets pour que cela avance, mais nous soutiendrons aussi cet amendement. Cela ne va pas du tout dans le sens de ne pas vouloir faire les travaux, mais en effet, comme l'a dit M. Martella, nous pensons qu'il est intéressant et opportun que la commission se penche sur l'ensemble de la chose et que cela passe aux investissements et non pas sur un budget de fonctionnement. C'est pour cela que nous soutiendrons cet amendement.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter le premier amendement.

Le premier amendement est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

M. Colleoni : nous passons à l'amendement no 2 qui est l'augmentation de la subvention pour l'association Pachamama de Fr. 10'000.— aux charges.

M. Martella : le groupe socialiste souhaite exprimer son soutien à l'amendement visant à augmenter la subvention pour le festival Pachamama de Fr. 10'000.— portant ainsi le total à Fr. 20'000.--.

Tout d'abord, cette augmentation pourrait potentiellement rendre le festival plus accessible en permettant une réduction du prix des billets, bien que nous ne conditionnions pas directement la subvention à une baisse des prix. Il est raisonnable de penser qu'un soutien financier accru pourrait aider l'association à équilibrer ses comptes, tout en rendant l'événement plus abordable pour le public.

Ensuite, les tarifs actuels des billets sont jugés élevés par rapport au type de concerts proposés. Une subvention plus importante pourrait permettre à l'association d'attirer des artistes de plus grande renommée justifiant ainsi le prix d'entrée actuel ou même permettant une réduction.

Nous vous remercions de votre attention en espérant que vous soutiendrez cet amendement.

M. Conti : le groupe des Verts accepte cette augmentation, avec une condition : que ce supplément ne couvre pas les déficits de l'association.

M. Dérobert : en Commission des finances, nous avons discuté de mettre à disposition du Conseil administratif Fr. 10'000.— de plus. A partir de là, il devait prendre langue avec le Pachamama et ce n'était pas forcément un blanc-seing pour ces Fr. 10'000.— supplémentaires. En effet, comme le disait M. Martella, cela pouvait faire avancer certaines choses au sein de ce festival qui nous semblaient intéressantes, mais ce n'était pas forcément directement lui verser.

M. Antich : en commission, nous avons voté cette augmentation. Le problème, en discutant avec notre groupe, c'est que, en l'état, vu la proposition d'amendement, on n'est pas en mesure de contrôler ce que va faire le Pachamama de ce montant. On considère que cette demande est comme un procédé arbitraire qui n'arrive sur aucune demande officielle de la part des organisateurs ou du festival, sans que celle-ci n'ait sollicité ou justifié de manière claire, nous nous retrouvons à doubler une subvention et ce sans aucune contrepartie tangible.

Le vœu exprimé par M. Martella concernant l'utilisation des fonds n'est aucunement un engagement contractuel ou un engagement de la part des organisateurs. Je ne sais pas si un contrat de prestations avait été mis en place pour encadrer les premiers Fr. 10'000.— qu'on leur avait octroyé, mais pour les Fr. 10'000.— suivants, ils ne seront pas intégrés dans ce contrat de prestations, ce sera en plus.

Pareil pour les déficits, s'ils veulent couvrir des déficits avec, on ne pourra pas les en empêcher. Et en l'absence de garantie claire et dans un cadre formel, ces Fr. 10'000.— risquent simplement de renforcer les finances du festival, sans bénéfice concret pour la ville ou les citoyens. Nous estimons que de telles décisions devraient être prises avec plus de rigueur.

En fait, le groupe ne va pas soutenir la proposition.

M. Bonfanti : effectivement, la problématique que l'on a avec Pachamama, c'est que les dettes cumulées de l'association ces dernières années sont relativement élevées. Je ne voyais pas vraiment un intérêt de donner Fr. 10'000.— en plus, si ces Fr. 10'000.— ne vont ni dans l'augmentation de prestations, c'est-à-dire d'aller chercher des artistes qui sont intéressants, ou

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

même dans la réduction du prix, mais directement sur le fait de rembourser les prestataires qu'ils doivent rembourser actuellement.

J'ai un souci à ce niveau-là. On pourrait conditionner, c'est-à-dire on a Fr. 20'000.— pour Pachamama, mais si on devait se rendre compte que cet argent devait renflouer la dette cumulée de l'association, ce serait problématique.

Je pense qu'un travail de fond doit être fait par Pachamama pour retrouver des comptes qui soient équilibrés. Je sais qu'ils viennent d'engager une personne qui doit s'atteler à cela, mais jusqu'à présent on a quand même une problématique qui est relativement forte avec cette association.

M. Clémence : plusieurs éléments par rapport à ce que j'ai entendu, notamment sur la question du contrôle d'utilisation des fonds, ou le fait de couvrir le déficit.

Il faut savoir que quand on verse une subvention à n'importe quelle association, cela va dans le budget général de l'association. Ensuite on contrôle la comptabilité, si possible, une fois par année, mais je ne pense pas que ce soit le cas de toutes les associations lancéennes, et cela fait l'objet d'un contrat de prestations pour des gros montants. J'avais souvenir qu'on faisait des contrats pour des montants et des subventions un peu plus importantes que celle-ci.

En l'occurrence, il y a deux éléments : le premier, c'est que l'association a effectivement du mal à tourner structurellement avec son festival, d'où le fait que les prix augmentent et du coup l'accessibilité du festival s'en ressent aussi. C'est bien pour cela qu'il s'agit de leur donner un coup de pouce en augmentant cette subvention.

C'est une subvention qui ne viendrait pas forcément couvrir ou alors très ponctuellement viendrait aider à couvrir les déficits qu'il peut y avoir. Mais c'est surtout une subvention qu'on souhaite maintenir sur les budgets futurs, donc qui permettrait de structurellement assainir la comptabilité et au festival de perdurer. Parce que ce qui va se passer notamment s'il n'y a pas cette subvention-là qui se met à Fr. 20'000.—, c'est que le déficit chronique va empirer et on aura simplement la disparition du festival. C'est cela qui se joue aujourd'hui avec l'augmentation de cette subvention. C'est de savoir si on veut que le festival Pachamama perdure ou pas et si cela vaut pour Lancy Fr. 10'000.— ou pas. C'est cela la question qu'on pose.

Après, effectivement, si le festival retrouve avec cette aide structurellement un équilibre, ensuite il peut travailler non plus à éponger son déficit mais à améliorer ses prestations, améliorer sa programmation et peut-être faire baisser le prix.

C'est cela qu'on veut, mais c'est un projet à moyen terme. Maintenant, le contrôle qui est exigé ici, il n'existe pas aussi précis que vous le souhaitez pour toutes les autres associations subventionnées.

Donc, là je m'étonne qu'il y aurait tout à coup une alerte qui se ferait sur ce festival en particulier alors que le contrôle n'est pas tout le temps réalisé de manière aussi stricte que ce que j'entends là que certains groupes souhaitent.

M. Bonfanti : on a quand même eu quelques alertes dans d'autres associations lancéennes, comme le Lancy FC ou le Lancy natation, qu'on a auditionné et le Conseil municipal avait pris la décision de donner une subvention extraordinaire pour pouvoir renflouer les pertes. Je ne pense pas que ce soit Fr. 10'000.— qui va sauver l'association avec les dettes cumulées qu'ils ont actuellement. A mon avis, cela ne va servir à rien.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

Par contre, ce que l'on peut faire, et de toute façon c'était dans l'idée, on peut les auditionner en Commission de la culture, ils pourront présenter leurs chiffres et si une décision est prise ensuite par le Conseil municipal de renflouer la dette totale, c'est une décision qui vous appartient.

Mais là, je le redis, les Fr. 10'000.— que vous donnez en plus, c'est un mauvais signal qu'on leur envoie : vous avez une mauvaise gestion, vous avez pris des décisions qui ne sont pas très bonnes et face à cela, que fait-on ? On augmente la subvention. J'ai un peu de peine à le comprendre. Par contre, les auditionner et comprendre pourquoi il y a un problème et voir si on veut renflouer la dette par la suite, cela me semblerait plus judicieux.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter cet amendement.

L'amendement no 2 est accepté par 18 oui, 14 non et 2 abstentions.

M. Clémence : juste un commentaire. Ce vote n'est pas incompatible avec le fait de les recevoir en commission et de comprendre leur situation. Cela peut tout à fait être fait par la Commission de la culture.

M. Colleoni : nous passons à l'amendement no 3. Le rajout d'une sixième matinée pour la Maison en couleurs. Je ne vous donne pas le détail, vous avez dû le recevoir, parce qu'il y a toutes les charges, les cotisations, etc. On arrive à une augmentation de charges de Fr. 34'511.65.

M. Martella : le groupe socialiste souhaite exprimer son soutien à l'amendement visant à ajouter une demi-journée supplémentaire aux Maisons en couleurs. Tout d'abord, les Maisons en couleur offrent un espace précieux pour les enfants et les parents de 0 à 4 ans. Ajouter une demi-journée supplémentaire permettra de mieux répondre aux besoins des familles, offrant plus de flexibilité. Ensuite, nous proposons d'ajouter un créneau où actuellement il n'y a rien de prévu, afin d'éviter tout doublon avec les horaires actuels. Cette extension inclurait le temps d'accueil du public ainsi que le temps de préparation nécessaire pour les ASE. Enfin, cette augmentation d'une demi-journée d'accueil renforcera le soutien aux familles et contribuerait au bien-être des enfants en leur offrant plus d'opportunités de socialisation et de développement dans un environnement sécurisé et stimulant.

Nous vous remercions de votre attention et espérons que vous soutiendrez cet amendement.

Mme Moyard : on a pu beaucoup discuter de cet amendement dans les différentes séances de Commission des finances.

Je voulais juste préciser qu'en cas d'acceptation de cet amendement – et le Conseil administratif s'en réjouira – je ne suis pas en mesure ce soir de garantir le moment et le lieu où cette sixième demi-journée sera ajoutée. J'ai bien pris note du souhait que M. Martella, qui était auteur de l'amendement à la base en Commission des finances, a émis, à savoir de placer cela par exemple sur le mercredi après-midi, qui est le jour où les garderies sont fermées. Je comprends l'idée. La majorité des enfants en âge pré-scolaire, sur une partie de l'après-midi font la sieste, ce n'est pas le cas de tous les enfants, notamment ceux qui sont en garderie, parce qu'ils ne peuvent justement pas faire la sieste, donc des fois, ils décalent leur sommeil. Mais il faudra étudier quel est le meilleur moment et d'autre part, il faudra trouver un lieu puisque ce sont des prestations qui sont ponctuelles et qui aujourd'hui se déclinent à chaque fois pour les cinq demi-journées dans cinq lieux différents.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

Avec votre amendement, vous nous donnez une autorisation de dépense pour une sixième demi-journée, parce que c'est une prestation qui est très demandée par les familles, c'est une prestation d'accompagnement à la parentalité qui vise en premier lieu des familles qui n'ont pas de places de garde ni en crèche, ni en garderie, ni en accueil familial de jour, ou subsidiairement de manière complémentaire. Et je pourrai revenir dans les semaines ou mois à venir en Commission sociale et petite enfance pour expliquer les orientations pour la concrétisation de cela. Mais je voulais juste signaler que, par votre vote, vous ne fixez pas encore la demi-journée en question et nous ferons au mieux pour avoir la prestation qui répond le mieux à la population dans les possibilités que nous arrivons à mettre en place.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons passer au vote de l'amendement.

L'amendement no 3 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Colleoni : l'amendement no 4 concerne les jetons de présence – Indemnités du Conseil municipal et commissions, augmentation de 5% dès le 1^{er} juin 2025 pour Fr. 4'552,35 – augmentation de charges.

Mme Gachet : la demande a été formulée lors d'un Bureau récent. La question a été posée de savoir s'il était possible d'augmenter de 5% les jetons de présence pour les conseillers et conseillères municipales dès la prochaine législature, dès lors qu'il n'y avait pas eu d'augmentation durant cette législature.

Nous vous avons chiffré les montants qui impactent le budget sur les sept mois 2025, à savoir une somme de Fr. 4'552,35.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, je sou mets au vote cet amendement.

L'amendement no 4 est accepté par 33 oui, 0 non, 1 abstention.

M. Colleoni : l'amendement no 5 concerne le salaire du Conseil administratif, augmentation de 5% dès le 1^{er} juin 2025, avec toutes les cotisations, ce qui fait un total de charges de Fr. 12'937,53.

Mme Gachet : la demande a été également formulée pour l'indemnité pour les conseillers administratifs à partir du 1^{er} juin 2025. Il n'y a pas eu de réévaluation durant ce mandat. La proposition donc d'une réévaluation de 5% à partir du 1^{er} juin 2025 s'élève à Fr. 12'937,53.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote.

L'amendement no 5 est accepté par 31 oui, 0 non, 3 abstentions.

M. Colleoni : nous passons à l'amendement no 6 qui est de fixer le taux des centimes additionnels pour 2025 à 45 cts au lieu de 47 cts.

Mme Gachet : peut-être vous donner quelques éléments qui pourraient vous être utiles dans le cadre de l'amendement qui est posé. Il faut savoir que le rendement de 1 centime est plus ou moins de Fr. 2,3 millions de rentrées fiscales. Donc 2 centimes représenteraient un déficit de rentrées de l'ordre de Fr. 4,6 millions pour l'année 2025.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

Vous rappeler peut-être que la votation populaire de novembre aura comme conséquence pour les comptes de la commune une perte de rentrées fiscales de Fr. 7,5 millions, qui a été totalement intégrée dans l'exercice budgétaire 2025.

Un petit commentaire personnel sur l'équation-augmentation de la population = augmentation des besoins en termes de ressources. Je trouve un peu léger cette équation, dès lors que la base de calcul est totalement fautive. Les besoins en termes de prestations nécessitent des engagements et nécessitent des coûts et ce n'est pas le corollaire population = augmentation des charges d'une manière linéaire, pour moi la base est totalement fautive.

Votre Conseil a été sollicité durant toute l'année 2024 pour de nouvelles prestations, des prestations qui sont utiles, ce n'est pas seulement une augmentation en lien avec une augmentation de la population, ce sont réellement des prestations supplémentaires qui sont proposées, des nouvelles prestations. C'est comme si on fait ce lien entre un enfant de 1 an qui aura le même coût qu'un enfant de 20 ans, c'est mal poser le problème. C'est réellement répondre à des besoins de la population et de faire un prorata au niveau du nombre de population, pour moi l'équation est mal posée. Il faut réfléchir en termes de prestations. Vous avez le droit de vous positionner lors des commissions sur les prestations qu'on vous propose de développer en 2025.

Je tiens à relever quand même que le regard qui a été posé sur l'augmentation en termes de postes n'a soulevé aucun commentaire, n'a soulevé aucune question lors des commissions thématiques et qu'il aurait peut-être été opportun lors des commissions thématiques d'interpeller les magistrats ou les chef.fes de service sur ce qui nécessitait justement l'augmentation de ces postes, parce qu'on aurait pu vous expliquer les nouvelles prestations qu'on souhaitait développer.

Je trouve un peu regrettable de le faire maintenant et de couper à la hache en disant : on veut réduire les rentrées fiscales de l'ordre de Fr. 4,6 millions et maintenant c'est à vous de vous débrouiller pour trouver les charges qui contrebalanceront cette baisse.

Je trouve dommage de ne pas avoir profiter de l'opportunité des commissions thématiques pour parler des projets, parce que pour moi c'était là qu'on aurait dû avoir cette discussion.

M. Dérobert : je vous remercie Mme Gachet de ce que vous venez de dire. C'est peut-être dommage, mais il n'empêche qu'à chaque fois qu'on vous demande s'il y a la possibilité de faire des économies, la seule réponse qu'on obtient, c'est qu'il est indispensable de faire tout cela. C'est la première chose.

Et l'augmentation de la population, soit, vous nous le dites régulièrement. A un moment donné, vous ne pouvez pas me dire que je vous le sors aujourd'hui, alors que vous prenez régulièrement comme argument qu'il y a une augmentation de la population et que cela va avec. Si on veut, on peut reprendre les procès-verbaux et en rediscuter. Je n'ai pas de souci avec cela, vous n'êtes pas d'accord avec le fait qu'on arrête nos budgets, soit, alors on a perdu Fr. 7,5 millions sur la votation du 24 novembre. Vous omettez de dire que ces Fr. 7,5 millions, on les a retrouvés directement avec la péréquation intercommunale, donc l'un a équilibré l'autre.

Nous, on souhaite réduire ces budgets, cela fait un certain nombre d'années qu'on dit que ce budget va trop de l'avant. On ne peut pas nier les chiffres, soit qu'on est passé de Fr. 120 millions à Fr. 180 millions. On ne dit pas qu'il n'y a pas un certain nombre de choses qui sont indispensables. Quand on a parlé des 66 postes de cette année-là, en effet il y en a 22 qu'on ne critique pas sur la petite enfance qui nécessitent une augmentation du budget. Peut-être sur certaines choses, il y a des économies à faire autrement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

Nous, notre vision est qu'il faut faire des économies, que certaines entreprises vont partir, que l'avenir n'est pas forcément rose, que nous sommes une des seules communes à avoir eu une version 3 augmentée, mais que la plupart est descendue, que les finances futures ne vont pas forcément vers le beau et qu'à s'exposer à vouloir énormément dépenser tout le temps et augmenter notre budget tout le temps, un jour on le paiera.

Aujourd'hui, on va bien, rendons-le à la population et limitons nos créances. Si on ne peut faire que 4 ans avec un centime additionnel à 45 cts, tout le monde sera content, peut-être qu'il faudra le remonter. Mais on ne varie jamais nos rentrées, on varie juste nos dépenses. Pour moi, il y a réellement une erreur, ce n'est pas plus on a, plus on dépense, mais on regarde ce qu'on doit dépenser et ce qu'on doit dépenser, on le dépense et on laisse à la population ce qui est en trop.

Depuis 5 ans, voire 10 ans, on ne fait qu'augmenter nos budgets, sans vraiment regarder si on peut faire moins, si on peut aller moins vite. Vous avez mené durant cette législature des choses tambour battant comme on le disait tout à l'heure. On a fait énormément de projets, peut-être qu'il est temps de ralentir un certain nombre de choses, un certain nombre d'investissements, un certain nombre de projets pour aller un peu plus lentement, mais aussi pour qu'une certaine partie de la population s'y retrouve. On attaque toujours la même population, la population qui paie des impôts, soit un peu plus de 60% de la population, c'est toujours la même qu'on attaque. Celle qui n'en paie pas, c'est aussi celle qui est bien soutenue à Lancy et très bien, encore mieux soutenue depuis 5 ans, soit, on ne va pas les laisser sur le carreau non plus, mais n'oublions pas qu'il y a des gens qui paient des impôts et pour qui, même si c'est Fr. 200.— par centime, eh bien à la fin de l'année, ces Fr. 400.—, c'est énormément.

Ce n'est pas la première fois qu'on a cette discussion, mais c'est la première fois qu'on propose une baisse du centime additionnel. Nous, on n'est pas capable de vous dire où couper, puisque tout est indispensable, tous les postes sont indispensables. A chaque fois on nous dit qu'il faut faire ceci-cela, c'est une obligation, etc. Ne me dites pas que c'est une réalité, les cent et quelques postes qu'on a créés en 5 ans. Alors certains étaient obligatoires, j'entends qu'il y avait un retour, on l'a entendu une année, on l'a entendu deux ans, on l'a entendu trois ans, on l'a entendu quatre ans, à un moment donné on ne l'entend plus et on dit qu'il est temps de mettre un frein à ces dépenses et de se résoudre à faire la même chose et de continuer. Ce n'est même pas qu'on baisse le budget, c'est juste qu'on refuse l'augmentation du budget de cette année. Ce n'est même pas qu'on dit : très bien, on s'arrête et il faut le baisser, non, là on l'augmente tout le temps et nous ne sommes pas d'accord avec cela. C'est une question de point de vue, on peut en discuter trois heures, acceptez le mien.

M. Vogel : je vous entends bien, M. Dérobert, et vous savez que je partage une partie de votre opinion, notamment sur l'aspect précieux des deniers publics. Je suis convaincu que l'ensemble du Conseil municipal est aussi attaché à une utilisation à bon escient des deniers publics. Et comme vous me l'avez entendu le dire en commission, je souhaiterais effectivement aussi savoir ce qui est réellement nécessaire pour réaliser les prestations qui sont réellement nécessaires, comme nous l'avons promis à la population par nos différents votes.

Je regrette effectivement que vous interveniez maintenant, comme Mme Gachet l'a dit, parce que votre proposition péjore le budget de plus de Fr. 4,5 millions. Vous avez aussi fait la remarque sur la bonne surprise, ou en tout cas la bonne fortune que nous avons avec la péréquation financière, mais qui pourrait changer.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

Et donc, je ne vois pas comment on pourrait s'engager sur une perte comme celle-ci dans le budget de plus de Fr. 4,5 millions au risque de le voir encore se péjorer l'année suivante avec une péréquation financière qui nous serait défavorable.

Je partage votre avis sur la réflexion qu'on doit avoir sur les prestations et sur le coût de ces prestations. Je souhaite que l'on poursuive ce débat sur le budget 2026, mais je pense qu'aujourd'hui il est trop tard pour aborder cette question-là sur le budget 2025.

M. Antich : concernant la demande de baisse du centime additionnel, le groupe PDC-VL ne souhaite pas entrer en matière cette année.

Nous nous opposons à la proposition du PLR visant à réduire le centime additionnel. A première vue, une telle mesure pourrait sembler séduisante pour les contribuables, mais il est essentiel d'examiner les implications réelles et surtout les motivations.

Premièrement, il me semble que c'est une absence de réalisme budgétaire. En effet, selon les réalités budgétaires, toute demande de réduction du centime additionnel devrait être accompagnée d'une proposition de baisse équivalente des charges. Or le PLR dans sa démarche n'a pas respecté cette exigence. Au lieu de fournir une solution concrète et réfléchie, il se contente de demander à l'administration communale de trouver elle-même des économies nécessaires. Cette approche est non seulement contraire au principe de responsabilité politique, mais elle place une charge injustifiée sur l'administration. En lui demandant de trouver des baisses de dépenses sans cadre précis, on lui impose un travail imprécis et impraticable.

Ensuite, il nous semble que c'est une démarche purement électoraliste. Le timing de cette proposition ne peut être ignoré. A quelques mois des élections, le PLR cherche clairement à se positionner comme le parti des économies, mais cette posture n'est qu'un écran de fumée. En réalité il n'offre aucune vision à long terme ni solution viable. Ce type de démarche alimente la méfiance des citoyens envers une politique locale. Nous avons tous une responsabilité de proposer des mesures réfléchies, justifiées et applicables et non céder à des slogans faciles.

Nous ne sommes pas contre une baisse du centime additionnel, bien au contraire. Mais le moment est mal choisi. Cette année, la baisse d'impôt annoncée et donc la diminution des rentrées fiscales, nous pensons que ce n'est pas nécessaire. En revanche, dès l'année prochaine, nous pensons que le budget pourrait facilement prévoir par avance une baisse du centime, car si nous avons réussi à gérer une diminution des rentrées fiscales de près de Fr. 7,5 millions, nous devrions arriver à le faire pour au moins un ou deux centimes.

Au lieu de céder à des initiatives populistes, engageons-nous à travailler ensemble sur des solutions responsables et transparentes si nous devons envisager des ajustements budgétaires, faisons-le de manière concertée, avec analyse détaillée des impacts et en respectant nos engagements envers la population.

En conclusion, je vous invite à rejeter cette proposition qui, sous couvert d'économies, met en péril notre capacité à servir les habitants de Lancy.

Mme Moyard : M. Dérobert, c'est bien d'avoir de telles idées, mais il faut quand même aller au bout de son idée, sinon c'est trop facile. On a déjà eu cette discussion, mais dire la bouche en cœur : « il y a trop, on vous coupe un bout, nous on ne sait pas où, mais débrouillez-vous, enlevez ! », c'est un peu court. Alors que quand vous étiez toutes et tous, collectivement, en commission thématique et qu'on vous a présenté, expliqué, chacun des postes qu'on a demandés - c'est vrai qu'il y a eu des questions, des demandes de précisions, des demandes d'explications, et c'est bien normal - il n'y a aucune remise en question, en tout cas dans les cinq

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

dicastères qui dépendaient de moi, parce qu'on vous a expliqué pourquoi chacun d'entre eux était nécessaire.

Vous avez l'impression qu'on prend toute l'étagère, avec tous les jouets dont on a envie et qu'on les met tous dans notre cabas. Mais ce n'est pas du tout cela. Le travail d'analyse a eu lieu, et il a eu lieu avant le budget qu'on vous présente. Le budget qu'on vous présente - alors vous pouvez dire qu'on n'a pas assez travaillé - mais nous avons déjà fait au niveau du Conseil administratif des sélections, des arbitrages importantes et je peux vous dire que l'ensemble des chef.fes de service avait proposé bien plus.

Ne nous faisons pas d'idées non plus : oui nous avons réussi à encaisser les Fr. 7,5 millions de baisse fiscale et tout de même vous présenter un budget à l'équilibre. Cela va de soi que dans d'autres précédentes versions, on avait plutôt tendance à avoir un budget déficitaire. Dans tous les cas, nous avons prévu, parce que nous supposons l'acceptation du 24 novembre en matière fiscale, et si nous n'avons pas eu de bonnes nouvelles sur la troisième version de la fiscalité, on vous aurait présenté un budget fortement déficitaire, parce qu'il n'aurait pas pu prendre en compte l'entier de la baisse fiscale et être toujours à l'équilibre.

Ensuite, quand vous parlez de péréquation, vous le savez très bien puisque vous êtes un conseiller municipal de longue date, Lancy varie, et cela fait une variable d'ajustement assez forte et objet de stress, notamment pour ma collègue. Nous sommes dans le milieu du classement en ce qui concerne la péréquation intercommunale et nous valsons entre le statut d'allocataire et le statut de contributeur pour la péréquation intercommunale d'une année à l'autre. Et quand on passe de l'un à l'autre, c'est une différence de Fr. 7 à 8 millions. Là, on était du bon côté, effectivement, parfois ce n'est pas le cas, l'année passée on était, sauf erreur, contributeur. Il y a ici une variable assez fragile.

Par contre, nous travaillons sur le long terme. Vous avez raison, et nous aussi nous avons peur, mais nous prenons la mesure du départ de certains contributeurs et qui sont gros contribuables de personnes morales sur notre commune. Mais nous avons travaillé sur ces questions-là, notamment en lien avec tout le travail de la promotion économique. Ce n'est pas pour rien que nous avons développé le pôle économique de Pont-Rouge, qui se développe très bien, d'ailleurs au-delà des espérances et largement au-delà des pertes supposées que nous aurons avec le départ de ce gros contribuable.

Ensuite, proposer une baisse fiscale de Fr. 4,5 millions quand les contribuables viennent déjà d'avoir une baisse tout à fait notoire – Fr. 7,5 millions de baisse pour Lancy –, c'est quand même un peu lourd à encaisser. Vous dites qu'il faut faire les choses tranquillement, cela ce n'est pas exactement « être tranquille ».

Si vous avez envie de parler de chiffres, la dette par habitants entre 2017 et 2024 a été divisée par deux. Là on parle budget, c'est bien, mais on se souvient aussi des débats épiques que nous avons eus sur les comptes qui sont toujours largement meilleurs que les budgets, année après année et parfois dans des proportions qui sont limite scandaleuses, même si nous n'y pouvons rien et que c'est somme toute une bonne nouvelle. Nous arrivons à faire des amortissements complémentaires, donc à alléger le poids de nos investissements.

Vous savez très bien, vous l'avez dit d'ailleurs, qu'il y avait un effet de rattrapage extrêmement important. Oui, il y a eu un retard extrêmement important d'investissements et de projets à mener ces précédentes années. Effectivement, nous avons dû mener un certain nombre de choses relativement tambour battant. D'habitude, on reproche à la politique d'être trop lente, de ne pas assez avancer, qu'on ne voit pas la différence. Là, c'est l'inverse, on fait les choses

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

trop vite, il y a trop de projets, il y a trop d'investissements. Je prends note, mais je ne suis pas sûre que vous soyez tellement suivi par la population.

La question simple à poser à la population est : est-ce qu'elle préfère avoir Fr. 50.— de baisse d'impôt ou avoir des maisons de quartier, des écoles, des crèches, des parcs, des événements culturels, des nouvelles bibliothèques, des nouvelles ludothèques. De notre point de vue, du point de vue du Conseil administratif, c'est clairement la deuxième option et c'est nettement à l'avantage de la majorité de la population.

Le point de vue du Conseil administratif (car vous avez vu qu'il n'y a pas tellement de différence entre l'argumentaire de la Magistrate en charge des finances et moi-même), on vous a toujours annoncé la même couleur, est le suivant : nous avons fait ce pourquoi nous avons été élu.es depuis 2020, on verra ce que les habitantes et les habitants choisissent dès 2025, mais en tout cas, je crois qu'on ne peut pas nous reprocher de ne pas avoir fait ce pourquoi nous avons été élu.es et je pense que nous sommes sur la bonne voie de placer Lancy à la mesure des défis qui sont les siens. Nous avons les moyens de mener les politiques qui sont en faveur de la population et nous continuerons à le faire.

M. Dérobert : beaucoup de choses ont été dites, je remercie la tirade du PDC-VL qui nous accuse de populisme, qui nous dit qu'il est tout à fait ouvert à prendre en compte une baisse du centime additionnel. Je remarque juste que cela fait 5 ans que vous avez une magistrate qui est responsable des finances et jusqu'à maintenant je n'ai pas vu du tout une discussion dans ce sens-là.

Oui, les élections approchent, ce n'est pas la première fois que je vous dis au sein de cet hémicycle que les dépenses, ça suffit et qu'il faut y mettre un frein. Ce n'est pas la première fois qu'on évoque un certain nombre de problèmes dans la prise de nos décisions aussi. C'est vrai que c'est compliqué.

En effet, on nous a présenté tous les postes dans les commissions, mais quand on nous présente des postes et que de toute façon on n'a pas de chiffres à côté, je le répète, je l'ai déjà dit, vous m'avez déjà entendu 25 fois en commission le dire, année après année, il est difficile de pouvoir constater ce que cela provoque.

En effet, vous nous avez présenté cette année les nouveaux postes en commission, c'est bien, mais on ne sait toujours pas ce que cela représente à la fin. On ne sait pas quelles sont les augmentations du budget.

On a fait deux fois deux séances, mais entre la première et la deuxième, une demi-heure c'est une collation, entre la deuxième et la troisième il y a à peine une semaine, et on n'a toujours pas fini l'étude du budget, et entre la troisième et la quatrième, il faudrait faire de la politique et analyser ce budget. Malheureusement, je le dis depuis quelques années aussi, ce n'est pas comme cela qu'on analyse un budget de près de Fr. 180 millions.

On arrive à la fin et on dit qu'il est difficile de vous dire où on veut que vous économisiez, mais réellement on a augmenté notre budget, donc les Fr. 7,5 millions, on les a compensés non pas par la péréquation, mais aussi par les revenus qui sont rentrés. On a plus d'argent qu'avant, il n'y a pas de souci, et on augmente toujours les budgets.

J'entends bien que vous le voyez comme du populisme, M. Antich, malheureusement vous avez un groupe plus fort que le mien qui est depuis très longtemps à la direction des finances, vous n'avez jamais fait le geste.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

On a vu des comptes qui étaient totalement hallucinants pendant quelques années, je rejoins Mme Moyard, mais si on est passé de l'autre côté et qu'on est arrivé maintenant à recevoir la péréquation, vous le savez comme moi, c'est aussi parce que l'année passée nous avons fait Fr. 140'000.— de bénéfice et non plus Fr. 31 millions, Fr. 30 millions, Fr. 14 millions et Fr. 6 millions comme les années précédentes. On a des comptes qui étaient très faibles et nous avons aussi un centime additionnel fort et dans ces cas-là cela ne nous place évidemment plus du côté des contributeurs, mais du côté de ceux qui reçoivent.

Avec les augmentations de budget que nous avons eues ces dernières années, le fait que vous surévaluiez les recettes par rapport à ce que nous donne l'office cantonal qui s'en charge, et aussi une certitude que nous n'allons pas faire des comptes magnifiques et retrouver les chiffres d'antan et si c'est exactement cela, eh bien on se retrouvera exactement dans la même situation les années prochaines à ne pas payer la péréquation mais à la recevoir.

Je vous laisse chacun maître de votre vote sur ce centime et on verra les années prochaines où on va ou comment cela se passe. Malheureusement, je pense qu'on ne va pas dans le bon sens et qu'on ne soutient pas non plus, mais si c'est pour Fr. 50.--, Fr. 200.--, Fr. 400.--, voire plus, on ne va pas arrêter les maisons de quartier, on ne va pas arrêter les crèches, ne mettez pas cela comme menace, Mme Moyard, parce que de toute façon vous ne le feriez pas. La population a aussi le droit de temps en temps de s'y retrouver un petit peu.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter cet amendement.

L'amendement no 6 est refusé par 24 non, 9 oui et 1 abstention.

M. Colleoni : je vais prévoir une petite suspension de séance pour pouvoir reprendre les chiffres et vous proposer l'arrêté avec les nouveaux chiffres.

Suspension de séance de 10 minutes.

M. Colleoni : nous allons voter l'amendement pour les alinéas 1 et 4 de l'arrêté, les considérants étant modifiés en conséquence. Je relis l'alinéa 1 : « d'approuver le budget de fonctionnement 2025 pour un montant de Fr. 180'792'178.-- aux charges et de Fr. 181'103'830.— aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 311'652.--.

Et l'alinéa 4 étant : d'autoriser le conseil administratif à emprunter en 2025 jusqu'à concurrence de Fr. 45'175'168.--, pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif, soit la somme de Fr. 32'652'168.-- et pour couvrir l'insuffisance de financement présumée de Fr. 12'523'000.-- pour le patrimoine financier.

Nous pouvons voter cet amendement.

L'amendement est accepté par 29 oui, 0 non et 5 abstentions.

M. Colleoni : nous passons maintenant au vote de l'arrêté.

M. Antich : lorsque je suis entré au Conseil municipal en 2017, l'un des premiers grands dossiers sur lesquels j'ai eu l'opportunité de travailler fut le budget communal. A l'époque, les revenus s'élevaient à un peu moins de Fr. 110 millions. Cette année, nous avons franchi le cap des Fr. 180 millions, ce qui représente une augmentation de près de 65%. Ce bond significatif témoigne de l'évolution positive de nos finances locales.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

Pour cette année, c'est la seconde fois consécutive que nous avons l'honneur de discuter d'un budget équilibré. Le groupe PDC-VL se réjouit de cette évolution, mais reste néanmoins prudent quant aux engagements financiers à long terme.

Nous comprenons pleinement la nécessité de maintenir les engagements liés à la petite enfance, une politique que nous soutenons activement, comme en témoigne l'initiative lancée mardi dernier au niveau cantonal par nos groupes.

En ce qui concerne les autres postes budgétaires, il s'agissait principalement de pérennisation de contrats à durée déterminée, suite à l'évolution positive des prestations fournies par ces employés. Nous ne formons aucune objection particulière à l'égard de ces nouveaux postes présentés lors des commissions dédiées.

Cependant, nous demeurons particulièrement vigilants car ces engagements engagent des coûts qui devront être assumés sur plusieurs années.

Je profite de mon intervention pour exprimer notre reconnaissance à la Conseillère administrative, Mme Corinne Gachet, responsable des finances, à Mme Touzelet, cheffe du service financier, ainsi qu'à M. Santangelo, pour leur travail rigoureux dans l'élaboration de ce budget.

Nous remercions également toute l'administration communale pour le travail fourni dans la préparation de ces documents essentiels.

En conséquence, le groupe PDC-VL approuvera le budget 2025, tel qu'il nous est présenté aujourd'hui.

M. Clémence : le groupe socialiste adresse ses remerciements au Conseil administratif et à l'ensemble de l'administration communale, en particulier aux chef.fes de service et au service des finances et de l'informatique pour leur travail conséquent et pour l'élaboration de ce budget.

Le budget présenté est équilibré et il a fait l'objet d'un travail sérieux lors de quatre commissions des finances. Les discussions qui ont eu lieu faites de questions souvent pertinentes et de réponses circonstanciées et aussi de débats de la commission sur les amendements et des propositions des groupes sont à saluer.

Posons donc la question de l'amendement surprise du PLR ce soir, au moment de la plénière, comme d'habitude, parce que ce n'est pas la première fois qu'il le fait. Au lieu de faire le travail sérieusement en commission, poser les bonnes questions, mettre des amendements quand il le faut et comprendre leurs conséquences aussi, eh bien on se retrouve à faire cela en plénière, comme à chaque fois, et ceci pour faire un coup politique électoraliste, comme l'a relevé M. Antich.

Le PLR propose la baisse non pas d'un seul, mais de deux centimes additionnels sans qu'il en sache l'effet sur le budget puisque la question n'a pas été posée en commission. Alors Mme Gachet nous a donné les éléments. L'an passé, il nous a été indiqué que la baisse d'un centime ferait perdre plus de Fr. 2 millions à la commune pour seulement en moyenne Fr. 70.— d'économie par contribuable, Fr. 70.— par personne pour une perte de plusieurs millions pour la commune, voilà les conséquences. En l'occurrence, là il suffit de doubler le chiffre puisqu'on baisserait de deux centimes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

Rappelons que lorsque le Conseil municipal péjore le budget, il doit trouver des économies équivalentes. Il ne suffit pas de charger l'administration de le faire plus tard, la loi nous demande d'avoir un budget équilibré et donc nous devons, si nous péjorons avec la baisse du centime, trouver des économies équivalentes. Or, là, aucune proposition n'est faite, ni en commission, ni en plénière. J'entends ce que le PLR dit sur le fait d'avoir peur pour les comptes de la commune à l'avenir, je l'entends depuis 10 ans. Je suis depuis 10 ans au Conseil municipal, chaque année c'est la même chose, chaque année on peint le diable sur la muraille, on nous dit que la situation certes est bonne mais qu'elle va empirer et chaque année, cela ne se vérifie pas aux comptes. Alors, effectivement on a de moins gros résultats aux comptes qu'il y a quelques années où les budgets étaient systématiquement vraiment trop précautionneux. Là on fait des budgets beaucoup plus équilibrés et mieux prévus, mine de rien, puisque les comptes de l'année passée sont équilibrés aussi, même légèrement bénéficiaires, certes moins que d'habitude mais quand même bénéficiaires.

Et comme l'a rappelé Mme Moyard, la dette par contribuable a diminué de moitié.

J'entends aussi que le PLR s'inquiète du départ à venir d'une grande entreprise contributrice, dans quelques mois, peut-être une année ou deux, mais en même temps, il a défendu avec succès une baisse d'impôt le 24 novembre au niveau cantonal qui a déjà fait perdre Fr. 7 millions à Lancy. Ce budget, que nous votons équilibré, intègre cette baisse et maintenant on va nous proposer encore, après cette réforme fiscale, une deuxième réforme fiscale qui, elle, impactera beaucoup plus proportionnellement Lancy parce que la baisse du centime a un impact beaucoup plus important sur les finances que ce qui permet d'être gagné au niveau individuel.

Je trouve aussi intéressant que des partis qui s'offusquaient et là je ne parle pas du Centre parce que c'étaient eux qui menaient cette campagne, j'ai entendu le MCG aussi par exemple, pendant la campagne Zéro pub être absolument affolé d'une perte de Fr. 250'000.— pour les finances de Lancy si on n'avait plus de panneaux publicitaires. Et là quand il faut défendre au niveau cantonal une baisse fiscale de Fr. 7 millions, il n'y a plus de problème pour les revenus de la commune.

Ensuite, je trouve quand même piquant que quand on s'alarme pour les finances communales, on se permette de voter une augmentation de ses propres jetons de présence, mais cela c'était pour la boutade.

Disons-le clairement, le PLR ne cherche pas à équilibrer les comptes de Lancy ou même à assurer un minimum de prestations, il cherche à ce que les gros contribuables paient moins d'impôts, parce que oui, et par dogmatisme probablement, les amendements qu'il a proposés ce soir, il nous propose de baisser pour les gros contribuables, parce que ce sont eux qui vont bénéficier de cette baisse la plus importante puisque ceux qui ne paient pas d'impôts ou qui en paient très peu, proportionnellement, auront un gain bien moins important. Par contre les prestations, ils les verront baisser d'autant plus.

Le groupe socialiste est satisfait de ce budget et des orientations prises par le Conseil administratif tant en ce qui concerne l'équilibre financier, celui-ci a encore été amélioré par ailleurs par le travail en commission et les amendements votés ce soir, notamment les amendements votés par la gauche et proposés par celle-ci, mais aussi en ce qui permet d'assurer les prestations à la population, aux associations et aux entreprises, avec la création de postes qui sont nécessaires au bon fonctionnement de la commune et à son développement pour la qualité de vie des Lancéennes et des Lancéens.

Rapidement, quelques exemples de mesures prises par ce budget, parce que c'est quand même cela qui intéresse les gens, et que nous saluons : l'ouverture de l'EVEP pour l'accueil temporaire,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

la mise en place d'une politique seniors et de diverses actions en faveur des aînés et de la jeunesse, la mise en place d'événements en lien avec l'Eurofoot féminin qui se tiendra en partie au stade de la Praille à Lancy, l'augmentation de la plantation d'arbres dans la mise en œuvre du Plan climat, la mise en place d'une centrale d'achats, la mise en place de concerts à Pont-Rouge, la rénovation de certains bâtiments et leur mise aux normes notamment pour les PMR, ou encore l'augmentation de Fr. 45'000.— en faveur de la Solidarité internationale au moment où l'Assemblée fédérale se permet de couper là-dedans pour plusieurs millions au bénéfice de l'armée.

Nous ne sommes pas dogmatiques, nous notons quelquefois des points d'alerte, je l'ai entendu aussi de la part des Verts, on n'est pas non plus dans un utopisme absolu, on est vraiment aussi attentif à l'évolution de certaines charges, en particulier celles qui découlent d'engagements intercommunaux, c'était mentionné dans le rapport, le SIACG, le GIAP, la FASE, ou encore le SIS, ce sont des charges contraintes qui correspondent à des prestations nécessaires mais cela pose des questions année après année quant à leurs augmentations. Je pense que c'est là qu'il faudrait peut-être creuser quelque chose.

Il serait également important de s'assurer que les projets de travaux et de rénovations fassent l'objet de crédits d'investissement plutôt que de tenter d'en passer certains dans le budget de fonctionnement. Pour les raisons évoquées par M. Martella tout à l'heure, ces travaux doivent être présentés en détail au Conseil municipal, et donc avec des projets de délibération, mais également pour permettre de les amortir sur plusieurs exercices comptables comme il est la règle.

Il est d'autant plus important d'éviter un saucissonnage des projets pour les faire passer sous ce fameux seuil de Fr. 100'000.— où on fait passer des travaux en fonctionnement, ce qu'ils ne sont pas. Sur ce sujet, nous relevons que des projets de rénovation, notamment d'assainissement énergétique devraient désormais être suivis par le service des travaux, plutôt que par le service des sports, même quand il s'agit d'équipements sportifs, pour la bonne coordination, pour les questions de savoir-faire de vue d'ensemble sur les projets, notamment leur priorisation d'ailleurs, et pour des raisons également de compétences métier à l'interne des services.

Donc, nous invitons le Conseil administratif à revoir prochainement sa pratique et la répartition des tâches entre les services, peut-être à l'occasion du début de la prochaine législature.

Sur la forme enfin, il est apparu qu'une règle manquait dans notre règlement dont l'ajout permettrait aux commissions du Conseil municipal d'amender ses projets, comme le prévoit la loi sur l'administration des communes. Donc une correction du règlement du Conseil municipal apparaît nécessaire afin d'éviter de devoir refaire en plénière les mêmes choix et les mêmes débats que ceux opérés en commission parce que c'est à cela qu'elles servent.

En tenant compte de toutes ces remarques, le parti socialiste votera le budget de fonctionnement tel qu'amendé et vous invite, chères et chers collègues, à en faire de même.

M. Vogel : le groupe des Vertes et des Verts de Lancy souhaite vivement remercier l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de l'administration lancéenne pour la préparation et la présentation de ce budget 2025.

Nous remercions bien sûr en particulier Mme Touzelet, M. Santangelo, et l'équipe du SFI pour son travail et sa disponibilité pour nous donner les éclaircissements souhaités sur certaines positions budgétaires.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

Nous sommes particulièrement reconnaissants du travail réalisé pour consolider ce budget dans une période d'incertitudes, accentuée par la variation des projections de l'Etat, ainsi que par les dernières votations qui ont influencé les recettes fiscales prévues, pourtant bien anticipées par le SFI.

Nous sommes également satisfaits de la présentation des budgets plus thématiques qui ont été partagés dans les différentes commissions et qui ont permis d'engager l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux dans une démarche d'appropriation du budget.

Cet exercice, normalisé par le SFI, a permis de mieux comprendre les recettes et les dépenses consacrées aux différentes prestations de notre administration, ainsi que d'identifier plus précisément les raisons des écarts prévus d'une année sur l'autre.

Parlant de ces écarts, nous constatons que la croissance des dépenses reflète les choix validés au cours de cette législature tant par la droite que par la gauche de notre Conseil municipal. Qu'il s'agisse par exemple de la réponse aux besoins de la petite enfance, validée par un vote non partisan, de la demande d'encourager le développement de places d'apprentissage et de stages au sein de l'administration, ou encore de la décision d'ouvrir la piscine de Marignac à l'année, un choix que le groupe des Vertes et des Verts n'avait pas soutenu.

Le budget équilibré et prudent qui nous est proposé est donc le résultat combiné des choix politiques, des décisions administratives et des réponses de l'évolution des besoins et des attentes de la population lancéenne. Ce budget permettra au Conseil administratif présent et à celui qui sera issu des élections du printemps prochain, de réaliser des ambitions chères à nos concitoyens. Cette situation est d'autant plus réjouissante que sur le plan de la capacité financière, la Ville de Lancy reste parmi les bons élèves du canton de Genève.

Ayant dit tout cela, vous comprendrez, Monsieur le Président et chers collègues, que le groupe des Vertes et des Verts de Lancy votera ce budget avec une certaine confiance, mais également avec le souci de garder un œil sur les facteurs qui, cette année, devraient avoir un impact positif sur les finances de la Ville de Lancy. Je veux notamment parler de l'effet de la péréquation financière qui devrait nous être particulièrement favorable en 2025.

Je vous remercie de votre attention.

M. Couto : le groupe MCG remercie les collaborateurs du service financier de la Ville de Lancy, en particulier Mme Touzelet et M. Santangelo pour le travail accompli pour élaborer le document avec le rapport du budget pour l'année 2025, ainsi que tous les autres collaborateurs de l'administration, intervenants dans l'élaboration du budget. Le rapport était, de manière générale, composé des détails et annexes nécessaires, ce qui a facilité le travail d'analyse en commission.

Nous remarquons que, chaque année, ce document est amélioré afin de faciliter le travail d'analyse des commissaires et pour cela, nous remercions le service financier ainsi que tous les autres intervenants.

Avec un budget qui, depuis quelques années, n'arrête pas d'augmenter, ce qui est très bénéfique pour notre commune, soit une prévision d'environ Fr. 181 millions aux recettes, nous constatons ainsi une croissance du budget d'un peu plus de Fr. 4,5 millions par rapport à l'année précédente.

Concernant les dépenses, nous remarquons qu'elles aussi augmentent proportionnellement et c'est cet aspect-là qui nous inquiète, car certaines de ces dépenses sont pérennisées pour les

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

années à venir. Une de ces dépenses pérennisées est l'engagement de personnel qui est assez conséquent, comme déjà indiqué par un de mes préopinants, et qui a un ratio bien plus élevé que le ratio de croissance de la population de notre commune. Par sa nature, ce type de dépenses impactera les budgets futurs, et cela nous inquiète.

Nous avons bien entendu la justification du Conseil administratif, disant qu'à une augmentation de la population, il faudra répondre avec une augmentation des prestations.

Nous comprenons cette argumentation, mais nous estimons aussi qu'il faut la faire de manière intelligente, responsable et proportionnelle toujours en pensant à ce que peut nous apporter le futur et ainsi éviter de mettre en péril la situation financière de la commune lors des budgets des années à venir si les rentrées financières futures ne se présentent pas autant souriantes, comme cela a été le cas les dernières années.

Ne nous laissons pas emporter par l'euphorie des derniers bons résultats des comptes et ne nous laissons pas tomber dans une « vie de riche » pensant que nous pouvons dépenser sans compter !

Le groupe MCG reste vigilant et tient à cœur la surveillance des comptes à chaque exercice budgétaire, afin de s'assurer que chaque franc d'impôt payé par les contribuables de notre commune est utilisé de manière responsable et cohérente.

Le groupe MCG, votera ce budget.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter l'arrêté.

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le budget administratif pour l'année 2025 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

Vu les rapports de la Commission des finances, séances des 27 novembre et 4 décembre 2024,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 180'792'178.-- aux charges et de Fr. 181'103'830.-- aux revenus; l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 311'652.--,

Attendu qu'il n'y a pas de résultats extraordinaires, cet excédent de revenus présumé constitue le résultat opérationnel de la commune,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 76'160'000.-- aux dépenses et de Fr. 12'580'000.- aux recettes; les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 63'580'000.-- soit Fr. 51'057'000.-- aux investissements du patrimoine administratif et Fr. 12'523'000.-- aux investissements du patrimoine financier,

Attendu que les investissements nets du patrimoine administratif sont autofinancés à raison de Fr. 18'404'832.--, soit la somme de Fr 18'093'180.-- représentant les amortissements du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement, plus l'excédent de revenus présumé du budget de Fr. 311'652.--; l'insuffisance de financement des investissements du patrimoine administratif s'élève donc à Fr. 32'652'168.--,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

Attendu que l'insuffisance de financement des investissements du patrimoine financier s'élève à Fr. 12'523'000.--,

L'insuffisance totale de financement s'élève donc à Fr. 45'175'168.--,

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2025 s'élève à 47 centimes,

Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2025 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 50 centimes,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- I. *D'approuver le budget de fonctionnement 2025 pour un montant de Fr. 180'792'178.-- aux charges et de Fr. 181'103'830.-- aux revenus; l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 311'652.--.*

Cet excédent de revenus total présumé constitue le résultat opérationnel de la commune (pas de résultats extraordinaires).

- II. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2025 à 47 centimes,*
- III. *De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2025 à 50 centimes,*
- IV. *D'autoriser le conseil administratif à emprunter en 2025 jusqu'à concurrence de Fr. 45'175'168.--, pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif, soit la somme de Fr. 32'652'168.-- et pour couvrir l'insuffisance de financement présumée de Fr. 12'523'000.-- pour le patrimoine financier,*
- V. *D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2025 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

L'arrêté 401A-24.12 est accepté par 27 oui, 7 non, 0 abstention.

- e) **Versement de la contribution annuelle 2025 au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) (Fr. 1'455'700.--) (402-24.11) - Rapport de la Commission des finances, séances des 27 novembre et 4 décembre 2024 (Mme Anne BONVIN BONFANTI)**

=====

Mme Bonvin Bonfanti présente le sujet : il n'y a pas eu de débat. Par 10 voix pour et 1 abstention, la Commission a préavisé favorablement le versement de la contribution annuelle 2025 au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) pour un montant de Fr. 1'455'700.--.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

M. Colleoni : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenables, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

Vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement ;

Vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune ; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2.5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7,913 millions ;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1er janvier 2017 ;

Vu l'acceptation de la loi 12893 par le Grand Conseil en date du 30 avril 2021 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance des 27 novembre et 4 décembre 2024 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 1'455'700.- pour le versement de la contribution annuelle 2025 au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU), destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
- II. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, rubrique 0290.5620, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun".
- III. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.36602, dès 2026-

L'arrêté 402-24.11 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

f) Amortissements complémentaires 2024 (403-24.11) - Rapport de la Commission des finances, séances des 27 novembre et 4 décembre 2024 (Mme Anne BONVIN BONFANTI)

=====

Mme Bonvin Bonfanti présente le sujet : un membre de la commission s'interroge sur la possibilité comptable d'amortir des transferts et la contribution annuelle au FIDU. Concernant le FIDU, il est expliqué que voter la délibération est une obligation légale. L'amortissement va avec. La contribution est traitée comme n'importe quel autre crédit. Un immeuble du patrimoine financier ne peut, lui, pas être amorti. Lors du transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif, l'immeuble devient un bien d'utilité publique qui peut être amorti.

À l'unanimité, la Commission approuve les amortissements complémentaires 2024.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu les amortissements inscrits au budget 2024 ;

Vu les amortissements prévus ces prochaines années ;

Vu les investissements prévus selon le plan des investissements 2025 ces prochaines années et les amortissements qui en découleront ;

Vu le Plan climat lancé en validé à l'unanimité par le Conseil municipal du 18 avril 2024 ;

Vu l'objectif visant à diminuer les émissions de gaz à effets de serre de 60% d'ici 2030 (par rapport à 1990) ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

Vu l'investissement total estimé à environ 277'000'000 fr, d'ici à 2030 ;

Vu l'objectif visant la neutralité carbone d'ici 2050 ;

Vu la probable baisse d'impôts 2025, estimée à environ 7'000'000 fr. ;

Vu la possibilité de procéder à des amortissements complémentaires dans le compte de fonctionnement 2024 ;

Vu l'obligation de voter cette délibération avant la fin de l'exercice en cours ;

Vu qu'en cas de résultat moindre ou inférieur à CHF 18'218'076 il est autorisé à n'utiliser qu'une partie de ce montant pour diminuer les amortissements des exercices futurs ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séances des 27 novembre et 4 décembre 2024 ;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. de procéder à des amortissements complémentaires en 2024 d'un montant total de Fr. 18'218'076.-- selon la liste annexée (exposé des motifs) ;*
- 2. de comptabiliser ces amortissements complémentaires au patrimoine administratif sous la rubrique 383 ou 387*
- 3. d'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de Fr. 18'218'076.--*
- 4. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.*

L'arrêté 403-24.11 est accepté par 33 oui, 0 non, 1 abstention.

Mme Gachet : à mon tour de remercier sincèrement et du fond du cœur l'ensemble des chef.fes de service de l'administration, le service financier pour la qualité des échanges, la qualité du travail, la qualité des outils mis à disposition pour nous permettre de prendre les bonnes décisions.

On est parti de très loin et on est vraiment ravi – et cela je pense que je porte la voix de mes collègues – d'être parvenu aujourd'hui à ce budget qui nous donnera les moyens de répondre réellement et améliorer les prestations à la population.

Je tenais aussi à remercier la sincère et intense collaboration avec mes collègues, parce qu'on est parti de très loin et c'est vrai que nos nombreux échanges ont permis aujourd'hui, d'une manière sans équivoque, de discuter des différentes problématiques et de prendre les bonnes décisions qui vous sont présentées ce soir.

Je tenais aussi à vous remercier, vous les Conseillers et Conseillères municipales, pour la qualité des débats, la qualité des propositions qui ont été faites et sur la qualité aussi et

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

l'encouragement des mesures que vous nous avez soumises dans le cadre de vos prises de parole. J'ai pris acte des demandes et des recommandations qui sont faites et nous reviendrons vers vous l'année prochaine en espérant pouvoir répondre à l'ensemble de vos préoccupations.

Je tenais aussi à remercier le secrétariat général, parce que c'est le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint qui pilotent l'ensemble de ces discussions, qui coordonnent l'ensemble de ces discussions et cela nous a permis de gagner en sérénité.

Donc un merci énorme à l'ensemble de l'administration et merci à vous tous aussi pour ce vote de ce soir.

g) Adoption du Plan localisé de quartier no 30'123, Semailles-Curé-Baud (dit « Passereaux ») (400-24.11) – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, séance du 28 novembre 2024 (Mme Nancy RUERAT)

=====

Mme Ruerat présente le sujet : ce projet concerne le Plan localisé de quartier, ou PLQ, d'un secteur de villas situé dans le quartier des Semailles. Ce secteur est délimité par l'avenue Curé-Baud, le chemin des Rambossons et le chemin des Semailles. L'objectif est de transformer ce quartier en un espace résidentiel plus dense.

Pour rappel, au début des années 2000, des réflexions ont été engagées sur le développement de ce quartier.

En mars 2013, un plan directeur a été adopté, mais l'Association des Passereaux a déposé un recours, exprimant des préoccupations concernant la qualité et le manque de concertation.

Le Conseil d'État a rejeté ce recours tout en acceptant de réviser deux des quatre PLQ, dont celui des Passereaux, sous certaines conditions.

À partir de 2016, une démarche de concertation avec la population a été mise en place pour améliorer la morphologie du quartier. Cette année-là, le Conseil municipal a voté une résolution soutenant la révision de deux PLQs aux Semailles.

De nombreux échanges ont eu lieu entre l'État, l'Office de l'urbanisme, les propriétaires, l'Association des Passereaux et les riverains, menant à la version finale de ce projet, le nouveau PLQ n° 30'123.

De plus, une réunion publique, destinée aux riverains, s'est tenue à l'Espace Palettes le 14 février 2024. En complément, une enquête publique a été menée du 10 septembre au 10 octobre 2024, recueillant des courriers d'habitants ou d'associations.

Les principaux thèmes abordés concernaient la répartition des droits à bâtir, la mobilité, les aménagements extérieurs, les systèmes énergétiques et l'accessibilité des toitures.

Le projet actuel prévoit trois bâtiments, A, B et C, d'une hauteur de 20 mètres, correspondant à six étages (R+5). L'indice d'utilisation du sol (IUS) a été augmenté à 1,5. Des servitudes de passage public pour piétons et cyclistes seront aménagées. Au centre, une zone végétalisée sera créée en pleine terre, comprenant une aire de jeux et un espace pour les potagers. Des espaces d'activités seront également installés. Un parking souterrain est également prévu, avec

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

114 places pour les voitures, 26 places pour les deux-roues motorisés et les vélos auront droit à 423 places, réparties entre le sous-sol et le rez-de-chaussée.

Si le PLQ est accepté, il sera soumis à l'approbation du Conseil d'État en février 2025, avec une adoption définitive prévue vers avril ou mai 2025.

L'association Les Passereaux, qui était absente lors de la séance, a exprimé son soutien pour ce projet par courrier, soulignant que ce PLQ permet la création d'un parc central et d'une zone de verdure significative.

Lors de cette commission, il a été précisé qu'une étude a été réalisée concernant l'impact de ces constructions sur la biodiversité et qu'un éco-point sera implanté dans ce périmètre.

Ce PLQ a permis d'intégrer davantage les habitants, les résidents et les voisins dans des séances collaboratives.

Il est le fruit d'un processus de concertation exemplaire, et l'arrêté du PLQ n°30'123 Semailles – Curé-Baud, dit « Passereaux », a été adopté à l'unanimité.

Cependant, durant cette séance, deux points ont été abordés par les commissaires : le parking souterrain, qui occupe une grande partie de l'îlot central et qui empiète sur la pleine terre disponible, ainsi que les logements mono-orientés, qui ne bénéficieraient de la lumière qu'une partie de la journée.

Ainsi, deux recommandations ont été soumises au vote :

- La première recommandation, visant à réduire l'emprise du parking souterrain, a été acceptée avec 8 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre.
- La deuxième recommandation, concernant une meilleure orientation des logements pour éviter les logements mono-orientés, a été acceptée à l'unanimité.

M. Clémence : il y aura peut-être des amendements qui seront votés parce que, comme je l'ai dit lors du budget, on ne peut pas faire d'amendements en commission en direct, donc on les revotera ce soir.

J'ai envie de dire : enfin ! 10 ans de travail sur ce nouveau PLQ alors qu'un PLQ est en force. Cela a été long, cela a été nécessaire. Le Conseil municipal avait validé le fait de rouvrir ce PLQ à la demande des citoyens au moment de le valider par le Département du territoire, à l'époque le DAL.

C'est vrai que ce PLQ, tel qu'il nous est présenté aujourd'hui, est meilleur. Il est plus moderne et surtout il est concerté avec les propriétaires, avec l'association Les Passereaux qui, certes, n'a pas pu être présente en commission mais qui nous a fait un courrier en ce sens, tout à fait rassurant sur le fait qu'il leur convenait, ce qui était la priorité de cette révision.

Reste qu'il y a quand même quelques observations qui ont été faites lors de l'enquête publique et dont les développements devront en tenir compte, et en particulier plusieurs éléments qui ont été rappelés dans le rapport de Mme Ruerat, notamment sur la question de l'emprise du parking souterrain. Là on demanderait quand même – parce qu'il y a un règlement qui s'appelle le règlement sur le stationnement de fonds privé cantonal qui impose un minimum de places pour les logements. Par contre, c'est un maximum pour les activités. Donc, on demanderait que les places « activités » soient supprimées, cela permettrait de réduire l'emprise de ce parking

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

souterrain et d'améliorer le taux de pleine terre. Ce serait un premier amendement qui pourrait être fait.

Il y a aussi un deuxième amendement qui pourrait être proposé sur la question des logements mono-orientés puisque c'est mentionné dans le rapport du PLQ qu'un certain nombre de ces immeubles pourront avoir des logements mono-orientés, cela dépend des accès feu. Malgré cela, ce sont des logements qui ont toujours un peu des problèmes de qualité en termes de luminosité. Donc, on espère que les développements arriveront à privilégier tant que faire ce peut des logements soit traversants dans l'idéal, soit bi-orientés, par exemple dans les pignons pour que les gens puissent avoir deux orientations lumineuses et avoir de la lumière à plusieurs moments de la journée. Cela nous paraît très important que, pour l'habitabilité, ces logements soient avec cette qualité-là.

Et je crois qu'un autre amendement va être proposé par un autre groupe.

M. Bonfanti : je voulais revenir sur des éléments qui avaient été dits en commission, notamment sur la problématique de l'étude d'impact environnement. Vous avez vu l'information qui a été mise dans CMNet. Il s'avère que lorsque le PLQ a été réalisé, donc en 2013, les études de faune et flore n'étaient pas obligatoires, donc elles n'ont pas été réalisées. Par la suite, quand on a décidé de rouvrir le PLQ, pour aller vite parce que c'était une des conditions qui avait été émise lors de la résolution du Conseil municipal et par les conditions émises par le Conseil d'Etat, donc l'Etat a décidé de ne pas réaliser d'étude sur la faune et la flore et d'aller plus vite. Finalement on n'a pas été plus vite. Ces études n'ont pas été réalisées, donc après discussion en interne avec les services de l'environnement et de l'aménagement du territoire, ce qui vous est proposé, c'est de réaliser cette étude faune et flore dès qu'il y aura l'adoption par le Conseil d'Etat du PLQ, mais avant que les demandes définitives soient entrées en force. Il faudrait que cette étude faune et flore soit réalisée sur une saison.

Concernant les arbres, c'est une autre problématique parce que c'est une autre étude qui est en train d'être réalisée et cela tient compte du plan d'aménagement paysager dans ce périmètre et qui permettra de déterminer quels arbres peuvent être maintenus et qui doivent être maintenus que ceux qui doivent être abattus parce qu'il y a un immeuble qui va être construit à la place.

Un autre élément, le calcul qui devra être fait, c'est le calcul du taux de canopée, car il n'a pas été fait dans ce périmètre, et on s'engage aussi à le réaliser sur plusieurs années pour voir le taux de canopée qui devrait évoluer en fonction de la taille des arbres qui va grandir d'année en année.

M. Petite : le groupe des Vertes et des Verts est évidemment favorable à ce PLQ, surtout après cette très longue maturation que M. Clémence a rappelée avec un projet très concerté avec les habitants, donc qui nous satisfait bien.

Le groupe des Vertes et des Verts soutiendra aussi les deux amendements proposés qui ont été discutés en commission, à la fois sur la question des logements mono-orientés et surtout sur la question de la pleine terre et la réduction du parking, la maximisation de la pleine terre permettra aussi de planter des grands arbres, M. Bonfanti parlait du taux de canopée, donc cela ne pourra être que bénéfique aussi pour cette question.

Mme Monod : au vu de l'information sur le fait que le relevé faune/flore n'avait pas été réalisé précédemment et qu'il serait certainement réalisé suite à l'adoption du PLQ, le groupe des Vertes et des Verts souhaiterait ajouter une recommandation, qui serait de l'ordre de réaliser

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

un relevé faune/flore permettant de favoriser le maintien de certaines espèces, sans pour autant remettre en cause le PLQ.

M. Colleoni : ces trois recommandations vont être ajoutées à l'arrêté, si elles sont acceptées.

M. Bonfanti : un élément par rapport au parking, donc aux places de stationnement en souterrain. Je comprends les arguments de M. Clémence sur les places de stationnement qui sont dévolues aux activités. Il faut rappeler aussi que c'est au promoteur, lorsqu'il va déposer les autorisations de construire, de démontrer l'utilité des places de stationnement. Si le promoteur ne peut pas développer cette utilité, l'Office cantonal des transports va retirer ces places et diminuer le nombre de places de stationnement.

Actuellement, on sait qu'il y aura des arcades dans ces immeubles, on n'en connaît pas encore l'affectation. Donc, il faudrait éviter de se retrouver dans la situation où on a une affectation qui est intéressante et qui demande une place de stationnement en activité en souterrain, et que vous refusiez. Donc, je serais un peu plus mesuré sur les conditions à donner en disant que si une affectation demande vraiment une place de stationnement en souterrain, ce serait dommage de perdre cela et de dire à la fin que l'affectation ne peut pas se réaliser parce qu'il y a un manque de place.

M. Clémence : sur ce sujet, le promoteur devra démontrer qu'il n'y a pas de places dans le quartier disponibles pour réaliser les leurs. Mais nous, ce qu'on dit, ce n'est pas qu'il doit le démontrer, c'est qu'on ne veut pas de places pour les activités dans ce périmètre. Alors, il faudra choisir les activités qui n'ont pas besoin de places pour les arcades, mais en sachant que ce quartier est parfaitement desservi par les transports publics, par l'arrivée du tram, il y a des places vélos qui sont prévues dans le PLQ, et il y a aussi le distinguo à faire peut-être entre les places dédiées aux employés et les places dédiées aux clients. Je pense qu'il faut être très clair, pour nous, ce qui est hors de question c'est qu'il y ait des places pour les employés. Les employés se déplacent autrement. S'il faut pour la survie des commerces quelques places pour les clients, je pense qu'on peut admettre cela, mais pour les employés c'est exclu. En tout cas, ces places employé.es, il est très clair qu'elles doivent disparaître du règlement du PLQ.

M. Colleoni : je vais répéter ces trois modifications.

D'émettre un préavis favorable au projet de Plan localisé de quartier no 30'123, situé entre l'avenue du Curé-Baud, le chemin des Rambossons et le chemin des Semailles, sous réserve de :

1. Supprimer les places de parking dédiées aux activités employé.es et client.es, permettant la réduction de l'emprise du parking souterrain et d'augmenter la pleine terre.
2. Limiter au maximum les logements mono-orientés dans les futures autorisations de construire.
3. Sous réserve d'un relevé faune/flore permettant de favoriser le maintien de certaines espèces sans pour autant remettre en cause le PLQ.

On va les voter un par un.

On va commencer par la première recommandation, je lance le vote.

L'amendement no 1 est accepté par 26 oui, 6 non et 1 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

M. Colleoni : nous passons à la deuxième recommandation.

L'amendement no 2 est accepté par 32 oui, 1 non et 0 abstention.

M. Colleoni : nous passons à la troisième recommandation.

L'amendement no 3 est accepté par 26 oui, 1 non et 7 abstentions.

M. Colleoni : nous pouvons passer au vote de l'arrêté amendé.

M. Bonfanti : loin de moi l'idée de faire pression sur les élu.es. On est d'accord que si vous refusez ce PLQ, on retombe sur l'ancien PLQ.

M. Colleoni : nous pouvons voter cet arrêté.

Vu le projet de plan localisé de quartier no 30'123, Semailles Curé-Baud, dit « PLQ des Passereaux », élaboré par le Département du territoire, localisé entre l'avenue Curé-BAUD, le chemin des Rambossons et le chemin des Semailles, appartenant au PDQ des Semailles,

Vu que l'enquête publique N°2014, relative à ce projet, s'est terminée le 6 juin 2024,

Vu la demande du Département du territoire de l'Office de l'Urbanisme du 10 septembre 2024, impartissant un délai de 45 jours au Conseil municipal pour émettre son préavis,

Vu la demande de délai accordée à la Ville de Lancy par l'Office de l'Urbanisme pour un vote au 12 décembre, annulant la date butoir du 25 octobre 2024,

Conformément à l'article 16, alinéa 3, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 et de l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, séance du 28 novembre 2024,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

D'émettre un préavis favorable/défavorable au projet de plan localisé de quartier no 30'123, situé entre l'avenue Curé-Baud, le chemin des Rambossons et le chemin des Semailles, sous réserve de :

- 1. Supprimer les places de parking dédiées aux activités employé.es et client.es, permettant la réduction de l'emprise du parking souterrain et d'augmenter la pleine terre.*
- 2. Limiter au maximum les logements mono-orientés dans les futures autorisations de construire.*
- 3. Effectuer un relevé faune/flore permettant de favoriser le maintien de certaines espèces sans pour autant remettre en cause le PLQ.*

L'arrêté 400A-24.12 est accepté par 32 oui, 1 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

* * * * *

M. Colleoni : les rapports de commission en information, comme d'habitude, ne sont pas lus et seront disponibles dans le procès-verbal.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**9) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2024 –
RAPPORTEUR : M. THOMAS VOGEL****a) Lancy FC – Résultat de l'audit, rapport et propositions**
=====

Mme Gachet introduit le sujet en expliquant que l'administration souhaite présenter les résultats de l'audit lancé début mai et qui porte sur les aspects financiers et sur la gouvernance du club et de l'association du Lancy FC. Elle précise encore que l'auditeur a émis dix recommandations présentées à l'Assemblée générale du club, que celles-ci ont été validées et seront dès lors mises en œuvre conjointement par la Ville de Lancy et le Lancy FC.

Présentation de M. Hubschmid

L'auditeur rappelle aux commissaires que le club occupe une place significative pour la Ville de Lancy, tant en termes de subventions que par le nombre de pratiquants et les infrastructures concernées. Il souligne que 63% des revenus du club proviennent des subventions municipales et que ces subventions sont régies par une convention qui lie les deux parties. Celle-ci prévoit la mise à disposition de terrains et d'infrastructures (subvention non-monétaire) ainsi qu'un montant annuel de Fr. 700'000.-- (subvention monétaire).

M. Hubschmid relève quelques points qui ont récemment été corrigés pour se conformer aux obligations du club. Parmi ceux-ci, il mentionne le fait que le poste de Directeur général a été constitué afin de répondre à l'interdiction de salarier un membre du comité (la personne nommée Directeur général était jusque-là membre du comité).

M. Hubschmid indique ensuite que les comptes du club sont soumis à un organe de révision externe sous le régime du contrôle restreint. Les charges de personnel ont été soumises à un contrôle additionnel pour la saison allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Le rapport émanant de ce contrôle n'a révélé aucun élément non-conforme. Toutefois, il signale que le Lancy FC ne dispose pas d'une comptabilité analytique, ce qui signifie qu'il est impossible de distinguer précisément les charges et produits attribuables à chaque groupe, comme la première équipe, les seniors actifs, les juniors ou les académies. Les salaires sont toutefois directement attribuables à chacun de ces groupes mais pas l'ensemble des charges et produits. Ainsi, les revenus ne sont pas répartis par groupe, ce qui rend impossible de savoir si la première équipe ou les groupes de formations sont « autoporteurs ».

Lorsqu'il aborde la question des salaires versés par le club, M. Hubschmid ajoute que certaines compensations payées ne sont pas qualifiées de salaires mais de défraitements bien que ces compensations pourraient être considérées comme des rémunérations salariales. Selon lui, un cadre pourrait être défini dans la convention sans toutefois entrer trop avant dans les détails.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

Concernant la situation financière, M. Hubschmid relève que sur la période qu'il a examinée, un revenu extraordinaire de Fr. 140'000.-- a permis de couvrir la perte prévue. Il explique qu'une telle situation est notamment le résultat de l'absence d'un bilan complet qui permettrait d'anticiper la disponibilité de liquidités sur l'ensemble de l'année. Enfin, il précise que cette situation n'est pas inhabituelle auprès des structures de ce type car elles ne sont pas censées thésauriser des fonds d'année en année sur la base des subventions reçues pour des activités à conduire au cours de l'année.

M. Hubschmid s'est également penché sur l'organisation et la structure du club. A ce titre, il relève que la qualité de membre n'est pas bien comprise et que certains porteurs de licence ('licenciés') ne sont pas conscients de leur qualité de membre. Il recommande donc que ce point soit clarifié et les statuts mis en conformité.

M. Hubschmid aborde encore les éléments qu'il qualifie de sociétaux. Il évoque le fait que ces éléments sont spécifiés dans la convention qui lie la Ville de Lancy au Lancy FC (par exemple l'inclusion, l'éthique et la redevabilité). Il relève sur ces points qu'une commission de discipline est prévue mais qu'elle n'est pas réellement fonctionnelle. A l'inverse, il reconnaît que le club est engagé dans une démarche nommée « Quality Club » qui vise à garantir une saine gouvernance et qui fixe de nombreux critères de qualité. Il recommande à la Ville de Lancy d'inclure les critères suivis par cette démarche dans la convention qui lie les deux parties.

En synthèse, les recommandations évoquées par M. Hubschmid sont au nombre de neuf :

1. Formuler, parallèlement au budget, un état de la fortune du club, pour mieux apprécier la situation financière du club ;
2. Allouer l'ensemble des charges et des revenus aux différents groupes (comptabilité analytique), afin de s'assurer de l'utilisation convenue des soutiens financiers et non-financiers de la Ville de Lancy ;
3. Si la Ville de Lancy le souhaite, inclure un cadre général pour la détermination des rémunérations ;
4. Préciser le rôle de la commission de discipline et assurer son fonctionnement, afin de garantir l'éthique sportive attendue ;
5. Préciser le cahier des charges de la commission des finances et la mettre en conformité avec les statuts, dans le but de respecter les statuts et d'assurer la confiance dans la gestion financière du club ;
6. Clarifier le statut de membre du Lancy FC, pour éviter les malentendus et s'assurer de l'implication des membres dans la gouvernance du club ;
7. Structurer la convention et son *reporting*, y intégrer les indicateurs clés de performance (*KPIs*), ceci permettra de suivre de manière conjointe l'atteinte des objectifs de la convention et du club ;
8. Intégrer les critères de la démarche « *Quality Club* » à la convention qui lie la Ville de Lancy et le Lancy FC, ces critères permettant à la Ville de Lancy de s'assurer de la bonne gouvernance et la bonne gestion du club ;
9. Etablir des protocoles d'échange entre les parties ainsi préciser les conséquences qui découleraient d'un non-respect de la convention, afin de clarifier le suivi de l'atteinte des objectifs convenus entre les deux parties.

Questions et remarques

Ayant compris qu'au cours de la période audité un revenu extraordinaire de Fr. 140'000.-- avait permis d'éviter un déficit, un/une commissaire se demande si la Ville de Lancy aurait déjà agi de la sorte pour couvrir une possible perte du Lancy FC. Mme Gachet répond de manière catégorique en affirmant que cela n'est jamais arrivé.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

Un/une commissaire s'étonne qu'une perte supérieure à 10% du budget du club soit possible alors que 80% de celui-ci est prévisible et couvert par diverses subventions ou contributions. M. Hubschmid confirme que ce genre de situation ne devrait pas subvenir.

Un/une commissaire émet l'hypothèse qu'en cas de relégation, un club de football pourrait se retrouver dans une situation délicate en raison de la perte de sponsors. M. Hubschmid répond que selon lui c'est plutôt la montée dans une ligue supérieure qui représente un défi financier. M. Hubschmid précise encore que ces aléas touchent essentiellement la première équipe (élite) qui n'est pas directement l'objet de la convention avec la Ville de Lancy.

A la question d'un/une commissaire, M. Hubschmid confirme qu'effectivement le Lancy FC loue les buvettes et autres installations mises à disposition par la Ville de Lancy et que cela génère un revenu additionnel pour le club, bien que cela reste un revenu modeste.

Un/une commissaire demande si les constats de l'audit de la Cour des comptes datant de 2017 étaient toujours d'actualité. Sur ce point M. Hubschmid répond – avec réserves – que de mémoire sur sept recommandations, seules une ou deux n'avaient pas encore abouti.

Un/une commissaire s'interroge sur les sources de revenu additionnels du club (location de terrain, d'espaces publicitaires, sponsoring, etc.). M. Hubschmid indique que ces revenus sont clairement identifiés dans les comptes du club et sont communiqués de manière transparente à la Ville de Lancy. Il précise encore que le sponsoring et la publicité ne sont pas encadrés ni limités par la convention.

M. Carnazzola illustre le fait que son service peut également intervenir dans la mise à disposition des terrains pour d'autres équipes. Il cite l'exemple de la mise à disposition à titre gracieux du terrain de Florimont le mercredi matin pour l'école de rugby du Servette rugby club.

A la question d'un/une commissaire qui se demande comment la Ville de Lancy a pu suivre la réalisation de la convention sans disposer des éléments chiffrés qui permettraient de le faire, Mme Gachet répond qu'à aucun moment la Ville a failli à sa mission de surveillance, mais que l'audit présenté aujourd'hui montre qu'il y a une marge de progression pour améliorer la convention et son suivi.

M. Carnazzola ajoute que la Ville de Lancy a un droit de regard sur l'ensemble des comptes, que ces comptes sont transmis de façon transparente et que chaque année la demande de subvention stipule les éléments chiffrés qui figurent dans la convention (nombre d'enfants, nombre de Lancéens, nombre de seniors, nombre de manifestations organisées, ...)

Un/une commissaire demande si la convention est renouvelée tous les 5 ans (auquel cas la convention actuelle devrait être renouvelée pour 2026). M. Carnazzola répond que les conventions actuelles se termineront au 31 décembre 2026 au plus tard et feront dès lors l'objet de l'élaboration d'un socle commun à l'ensemble des services subventionneurs (notamment social, culture, sport).

Mme Gachet ajoute que ce socle commun comprendra également les mesures que la Ville mettra en place si la convention n'est pas respectée. C'est précisément pour avoir un socle commun que le Secrétaire général prendra en main l'ensemble des conventions pour les revoir.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

Un/une commissaire demande confirmation que les objectifs fixés par la convention sont bien atteints. M. Carnazzola répond que ces éléments sont vérifiables et vérifiés, notamment sur le pourcentage de juniors, d'enfants lancéens ou encore d'utilisation des terrains. Il confirme que les objectifs sont atteints, mais que les chiffres de la saison qui s'est terminée cet été n'ont pas encore été transmis.

Lorsqu'un/une commissaire exprime sa surprise par rapport à la 'faiblesse' des fonds propres du club, M. Hubschmid reconnaît que ceux-ci étaient très faibles mais que la situation avait été améliorée entre temps et qu'il avait constaté que le club avait pu constituer des provisions et qu'il n'existe pas de dette cumulée du club. M. Hubschmid juge la situation rétablie et pérenne.

Un/une commissaire demande comment le club gère les conflits mentionnés dans le rapport. M. Hubschmid répond qu'aujourd'hui la résolution des conflits comme la documentation de ceux-ci ne sont pas formalisés et qu'il s'agirait d'inclure ce processus dans une démarche préventive, formatrice et aussi corrective si nécessaire.

Un/une commissaire s'interroge quant à la responsabilité en cas de manquement, de malversation ou simplement de mauvaise gestion. M. Hubschmid répond que l'association et son comité en sont directement responsables.

Enfin, un court débat se déroule sur la notion de professionnalisation, de ses conséquences pour le Lancy FC et éventuellement sur la convention. M. Hubschmid et Mme Gachet interviennent chacun à leur tour pour évoquer cette évolution et que dans de nombreux clubs la professionnalisation tant des joueurs que des structures est à mettre en relation avec la diminution du bénévolat et l'évolution du sport d'élite. M. Carnazzola estime le nombre de salariés du Lancy FC à environ 40 à 50 personnes mais que cette information est à vérifier.

La commission remercie M. Hubschmid et prend congé de lui à 19h48.

Discussion après le départ de M. Hubschmid

Mme Gachet précise aux commissaires qu'elle a demandé le lancement de cet audit début mai 2024 en raison du changement de statut d'un membre du comité, qui a quitté le comité pour devenir Secrétaire général. Un changement qui a surpris des proches du club, qui a suscité un courrier adressé à la Ville de Lancy et qui l'a poussée à donner un mandat pour avoir tous les éléments objectifs en main.

b) Divers

=====

Travaux au Lancy tennis club

M. Carnazzola informe les commissaires que les travaux, acceptés par le Conseil municipal pour la rénovation des courts de tennis, de la bulle hivernale ainsi que de l'éclairage, allaient commencer incessamment et devraient se terminer en septembre 2025.

Fourmis invasives

M. Carnazzola évoque le problème des fourmis invasives présentes sur deux sites à Lancy – dont celui du Lancy tennis club – et qui nécessite l'intervention d'une spécialiste pour un traitement préventif. Le coût de cette intervention devrait s'élever à Fr. 130'000.--.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024**Rénovation du Lancy tennis club – aménagements extérieurs**

M. Carnazzola évoque le fait que bien que les aménagements extérieurs devisés à Fr. 1 million n'aient pas été validés par le Conseil municipal, des modifications de cheminements et des aménagements seront nécessaires. Ces travaux sont estimés à Fr. 140'000.--.

Evénements à venir

Enfin, M. Carnazzola annonce le Cyclo-cross du 16 novembre au Parc Navazza. Il rappelle les assemblées générales de la Fédération suisse de gym (27 novembre), du Judo de Lancy (27 novembre) et du Yen-Do (18 décembre).

**10) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024 –
RAPPORTEUR : MME DEBORAH MÜHLE****a) Lancy Tennis Club : analyse des scénarios de développement**
=====

Le SAT a analysé des scénarios potentiels de développement pour pouvoir orienter les étapes suivantes. L'objectif est de présenter deux variantes pour permettre un positionnement à terme du Conseil municipal sur la suite du projet. Pour le SAT, l'objectif est d'orienter le développement de la parcelle du tennis du Petit-Lancy, avec un souci qualitatif et la capacité d'une programmation communale qui doit répondre aux besoins et manques identifiés. La parcelle est la 419, située entre les chemins des Esserts, de la Solitude et des Clochetons. Il s'agit d'une zone de développement 3. Le secteur permet le développement d'une hauteur de 21m. Il est possible de monter jusqu'à 27m en intégrant du logement.

La première variante consiste à s'insérer sur la parcelle avec une emprise de 700m², et une hauteur de 21m. Le nombre d'étages serait un rez-de-chaussée plus quatre étages, une hauteur en cohérence avec les gabarits du secteur. Le potentiel constructible serait de 3'500m², soit le maximum sans obligation de construire du logement. Les avantages de cette première variante est une intégration paysagère et des hauteurs modérées, ainsi qu'un potentiel en toiture.

La variante 2 implique une obligation de logement pour monter jusqu'à 27m, soit un gabarit plus élevé d'un rez-de-chaussée plus huit étages, avec des surfaces de plateaux plus petites de 590m² par étage. Étant donné la hauteur, un retrait de 28m est exigé par rapport aux autres bâtiments, contre 24m. L'emprise au sol est donc plus petite. Au final, le potentiel est d'environ 5000m² SBP. Les avantages sont la mixité programmatique, une moins grande emprise au sol, de nouveau un potentiel en toiture, et une surface plus importante. Les inconvénients sont que le gabarit ne s'insère pas de manière cohérente avec la morphologie urbaine existante, et les logements poseraient la question des conflits d'usage, des nuisances sonores et de la cohabitation.

Les principes communs aux deux variantes sont la volonté de réaliser un concept architectural avec un espace restaurant, une terrasse, des normes HPE, des toitures plates végétalisées qui ouvrent la question d'autres usages, des îlots de fraîcheur, l'accessibilité universelle, et des espaces publics de qualité. Les enjeux sont d'assurer les besoins de fonctionnement du tennis par la mise aux normes et la modernisation du site, de développer un projet architectural et d'aménagement extérieur qui corresponde aux exigences PDCom et du Plan climat. Finalement, il s'agit d'une grande opportunité de définir une programmation communale qui réponde aux besoins d'équipements publics du secteur.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

La recommandation du SAT est de s'orienter sur la variante 1. L'opportunité programmatique mérite d'être définie en termes d'équipements, d'activités et éventuellement, de logements. Les besoins communaux restent à définir pour savoir ce qui serait le plus propice à insérer. Donc, parmi les suites à donner, une évaluation des besoins communaux est cruciale pour déterminer un programme plus précis.

b) Abaissement de la vitesse

=====

Genève étant le troisième canton le plus exposé au bruit routier en nombre de personnes, le Conseil d'État a adopté en décembre 2020 une nouvelle stratégie de vitesse ayant pour but de lutter contre le bruit routier. Un rappel des différentes étapes de consultation et des cartes avec l'évolution des vitesses entre juin 2022, octobre 2022 et décembre 2023 sont présentés. La Ville de Lancy a émis un préavis négatif à l'enquête publique et à l'arrêté publiés en octobre 2023, principalement en raison de vitesses de nuit très élevées, notamment sur des axes qui font le plus l'objet de plaintes de bruit routier. Aujourd'hui, il existe encore un recours sur l'enquête et l'arrêté.

c) Sécurisation du carrefour des Courtillets

=====

Le passage-piétons du carrefour des Courtillets est identifié comme point noir à la fois par le PDCom et le PDCT. Le BPA a été mandaté en 2022, et ce dernier a conclu qu'il existait plus d'une vingtaine de points de conflits et de dangerosité. Les problèmes proviennent surtout de la visibilité réduite. De plus, les gabarits de trottoir sont insuffisants, et le trottoir traversant n'est pas aux normes de visibilité.

Suite à ces observations, il a été décidé de lancer une étude conjointe entre la Ville de Lancy et l'OCT pour régler la situation du carrefour. Le projet proposé est de réguler le carrefour par des feux et de supprimer la double voie de présélection. En plaçant un feu, une seule voie sera nécessaire pour les mouvements de tourner à droite et à gauche, ce qui permet de créer une bande cyclable avec un sas vélo en amont du feu, qui serait reculé par rapport au passage-piétons. L'avant-projet sera finalisé sur la fin d'année 2024, et les éléments seront transmis aux services constructeurs que sont l'OCGC pour le canton et le STE pour Ville de Lancy en 2025, pour une mise en place prévue en 2026.

d) Divers

=====

Le passage sous voie de la route du Grand-Lancy fait partie du Plan d'agglomération et permettra de relier le Grand-Lancy au Petit-Lancy, ainsi que les quartiers de Pont-Rouge, des Vignes et de la Vendée. La passerelle des Vignes sera aussi rénovée dans le même temps. L'impact sur le périmètre est relativement fort. Les travaux devraient durer environ 18 mois et impacteront la passerelle des Vignes, qui sera fermée à un moment donné. La route du Grand-Lancy sera aussi impactée, les voies de tram seront fermées et il sera conseillé d'utiliser les bus. Les véhicules pourront emprunter la route du Grand-Lancy mais l'accès sera fortement entravé pendant des mois.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024**11) COMMISSION DES TRAVAUX – SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024 –
RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN**

Divers

=====

Doléances

Deux passages-piétons, situés au milieu du chemin des Palettes, ne sont pas éclairés, rendant difficile la visibilité des piétons, surtout en hiver lorsque la visibilité est réduite. Des lumières au sol ou des petits lampadaires pour améliorer la sécurité sont proposés.

Pataugeoire de l'Étoile-Palettes : même s'il y a la possibilité de contourner la pataugeoire en montant les escaliers côté "Villas", il reste un obstacle côté "Poste" par une très grande marche de plus de 50cm, ce qui pose un grand problème d'accessibilité. Une marche pourrait être rajoutée afin d'améliorer la mobilité.

Ascenseur en panne

L'ascenseur près de la bibliothèque étant en panne depuis un certain temps, la commune sollicite régulièrement des informations à ce sujet car, comme précisé lors d'une réunion plénière, celui-ci est du ressort du Canton.

La situation va être vérifiée auprès du Canton (la Commune n'ayant pas eu de retour), qui est responsable de l'entretien de l'ascenseur.

En raison de problèmes de sécurité (liés à des risques d'agressions) la Canton aurait envisagé d'arrêter cet ascenseur ainsi que celui de Lancy Centre.

Éclairage

Lors du dernier Conseil municipal, il avait été promis que ce problème serait pris en charge par les SIG. Il est donc important de rétablir l'éclairage afin de remplacer l'éclairage publicitaire (privé) qui sera bientôt éteint.

**12) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024 – RAPPORTEURE : MME NANCY RUERAT**

Divers

=====

M. Bonfanti a expliqué l'aménagement temporaire d'un terrain de football pour enfants près du collège de Saussure, ainsi que du tapis de plastique, avec des copeaux dessous.

L'expérience sera reconduite pour l'été 2025.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024**13) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024 –
RAPPORTEURE : MME NANCY RUERAT**

Divers

=====

Pas de divers.

REPONSES DU CONSEIL ADMINISTRATIF (INFORMATIONS)**14) REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF A LA MOTION M112-2024 « UN ACCES AU SPORT
POUR TOUS MAIS AUSSI POUR TOUTES »**

1. *Mettre sur pied un programme d'activités gratuites et sans inscription, plus particulièrement adapté aux femmes de 25 à 44 ans.*

Prestations existantes

Le Service des sports et des locations (SdSL) propose des cours gratuits via l'association Urban Training. En effet, une fois par semaine, cette association propose une activité alliant marche et exercices encadrés par un-e coach-e. Ces cours ne sont pratiquement fréquentés que par des femmes, bien qu'ils ne leur soient pas exclusivement réservés. En complément, un dimanche par année, cette association propose le « Sunday Training », une matinée d'activités physiques (yoga, zumba, etc.) dans une salle de gymnastique.

Depuis deux ans, nous faisons appel à l'association Fit & Go qui propose un autre type d'activités, tel que gym douce ou cross boxing. Ces cours sont également ouverts à toutes et à tous et sont gratuits. Ils ont lieu uniquement durant l'été dans des quartiers définis à l'avance, en collaboration avec d'autres services, cette année dans les quartiers de Pont-Rouge et de Surville).

Nous avons également équipé le territoire lancéen de BoxUp sportives favorisant un accès gratuit à la pratique sportive.

-+De plus, depuis cette année, une enveloppe de Fr. 20'000.-- est dévolue à la promotion du sport féminin. Pour 2024, le CTT ZZ-Lancy ouvre un cours gratuit réservé aux mamans avec garde d'enfants incluse. Les femmes sans enfants bénéficieront d'un rabais de 50% sur la cotisation annuelle.

Prestations au budget 2025

Outre le maintien des prestations offertes ci-dessus, le SdSL propose d'ouvrir une salle de gymnastique durant 2h00 par semaine, tout ceci encadré par un-e coach sportif-ve et ainsi proposer des activités sportives gratuites pour toutes.

POINTS FINAUX**15) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

M. Vergain : pour le groupe PDC-VL, il y a des changements en commission. M. Antich va rejoindre la Commission de l'aménagement du territoire à la place de la Commission des finances.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

M. Lorenzini reprendra les commissions de l'environnement et du développement durable, des finances et de la culture, communication et promotion économique.

M. Antich : comme je dois poser une question, j'aimerais savoir qui je dois remercier pour la pose des potelets dans l'éco-point qui se situe en face de la Mairie, parce que je trouve la solution particulièrement adéquate.

M. Couto : j'ai reçu un e-mail d'un citoyen de Lancy avec des photos aux alentours des Palettes, vers la pizzeria, des photos où il y avait plein de canettes et de bouteilles par terre. Il dit que c'est souvent le cas. Je ne sais pas si quelque chose peut être fait pour améliorer la situation.

M. Vergain : je ne vais pas embêter encore une fois M. Bonfanti avec l'éclairage, j'aimerais juste le féliciter parce que j'ai pu admirer l'éclairage dans la montée de la route du Grand-Lancy, ces étoiles sont magnifiques, mais les SIG ne sont pas très efficaces quant à l'éclairage devant la Mairie.

Mme Gachet : pour répondre à M. Couto, je vous propose de me transmettre les photos pour identifier le lieu et cela permettra éventuellement à la personne de préciser si c'était une fois ou s'il y a des récurrences, de manière que l'on puisse identifier si les faits relevés ne relèvent que d'une fois, cela veut dire que cela relèverait plutôt d'une question de nettoyage, alors que si ce sont des faits récurrents, il y a peut-être d'autres mesures, peut-être avec des patrouilles au niveau de la police municipale, travailleurs sociaux. Il y a différentes mesures que l'on pourrait mettre en place, mais je ne peux pas vous répondre en l'état sans avoir l'ensemble des données en ma possession.

M. Colleoni : avant de clore la séance, vous rappeler que, vu qu'on a voté le budget, la séance du 19 décembre est annulée.

Je vous invite tous à descendre au carnotzet pour casser la marmite et vous souhaite d'ores et déjà de joyeuses fêtes et une bonne année.

Mme Moyard : le Conseil administratif vous souhaite également de très belles fêtes de fin d'année. Il est assez content de ne pas vous retrouver le 19 décembre, il faut l'avouer, mais vous serez encore plus heureux, on espère, avec vos amis et vos familles et on se réjouit de vous retrouver dans la joie et la bonne humeur pour travailler pour Lancy en 2025.

La séance est levée à 22h40

La Secrétaire :

Nancy Ruerat

Le Président :

Michele Colleoni

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2024

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.